

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		



1879.

LE FOYER DOMESTIQUE,

JOURNAL MENSUEL.

Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Archéologie, Biographies, Voyages et Légendes.

UN MORCEAU DE
MUSIQUE
CHAQUE MOIS.

Les lettres doivent être adressées à F. A. CHABOT, gérant du *Foyer Domestique*, à Ottawa.

QUATRIÈME ANNÉE.

OTTAWA

1er Decembre 1879.

ABONNEMENT

\$2 par An,
PAYABLE D'AVANCE

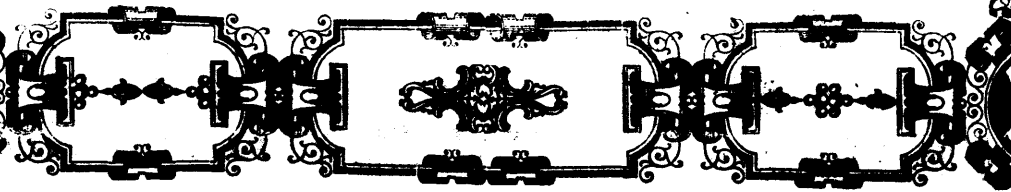
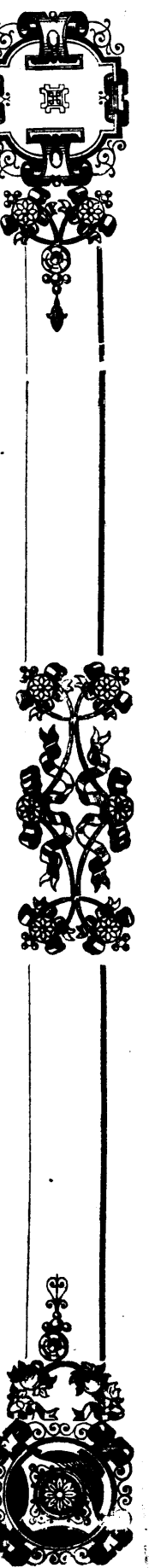
OU

\$3 dans le cours de l'année.

Les lettres d'argent doivent être enregistrées.

SOMMAIRE.

	PAGES.		PAGES.
Littérature.		Variétés.	
Lucy ou la Perle Précieuse, (<i>suite et Fin</i>) par Madame BOURDON.....	533	Danses défendues.....	566
Le Loup Blanc (<i>Suite et Fin</i>), par PAUL FÉVAL.....	545	Le Cercle Catholique de Québec.....	567
Poésie.		Decret.—Urbis et Orbis.....	567
A l'Espérance, par A. DAUFRESNE.....	565	Un Héros Chrétien.....	568
Musique.		Grande Convention Nationale.....	569
La Petite Tricoteuse.....	556	Orgues et Pianos.....	569
Histoire.		La Femme Chretienne.....	569
Esquisse historique sur les <i>Biens des</i> <i>Jésuites (Suite et Fin)</i> , par l'abbé BONIN.....	554	La Charité.....	570
		Marie—Notre Secours dans les dangers de la vie.....	570
		Au Monastère.....	571
		Maximes et Pensées.	
		Diverses Pensées.....	545, 554
		Informations Spéciales.	
		Aux Abonnés.....	572
		Dernier Avis.....	572
		Prime de 1880.....	572



Bulletin des Annonces.

Comme le *Foyer Domestique* pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le COUVERT DU **Foyer** les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la 1ère insertion, soit \$2.00 pour un carré de 20 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

ENFIN !

Nous avons atteint les plus bas prix. Nos **Orgues** et nos **Pianos** entièrement neufs et garantis pour cinq ans, sont à la portée de toutes les bourses

LES

Meilleurs Instruments,
AUX PRIX
LES PLUS RÉDUITS.

Pianos et Orgues
de la Maison

„CORNISH,“

L'élasticité de touche, la pureté du son et la beauté de construction de ces instruments ne peuvent être surpassées.

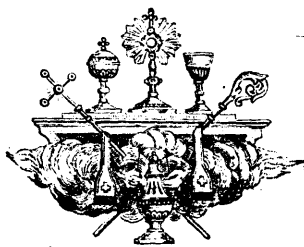
Il ne vous en coûtera rien pour les essayer. Nous les envoyons à l'épreuve pour dix ou quinze jours et nous payons le transport, aller et retour s'ils ne sont pas tels que nous les représentons. Nous ne vous demandons pas d'argent, avant que vous n'ayez constaté que l'instrument est bien tel que nous le décrivons. Demandez-nous notre nouveau catalogue illustré.

CORNISH & Cie.

Washington, New Jersey.

AVIS IMPORTANT.

On peut obtenir les Instruments ci-dessus mentionnés, par l'entremise de l'Administration du *Foyer Domestique*, à des conditions très libérales, tant pour la facilité des paiements que pour le prix.



Au Clergé et aux Communautés Religieuses.

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Eglises et Objets Religieux, Ornaments Sacerdotaux, Chandeliers, Ostensoirs, Ciboires, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Cœurs, Franges en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Mérito, Toile, etc., etc. Bannières, Drapeaux, magnifique assortiment de Vases, Statues, Rosaire, (en corail, ivoire, perle, ambre, coco, jais, grenade, etc.) Cire d'abeille pure, Cierges en cire et en paraffine, Vin de Messe, etc., etc. Ayant nous-mêmes choisi avec soin nos marchandises en Europe, nous sommes prêts à exécuter toutes commandes à très bas prix.

Les personnes qui visitent la ville sont respectueusement invitées. Correspondance sollicitée. Prompte attention apportée aux commandes.

A. C. SENECAI & Cie.
Importateurs et Manufacturiers.
No. 184, rue Notre-Dame, Montréal.

Les Machines à Coudre **SINGER**

281 Rue Notre-Dame,
Montreal.

La nouvelle Machine à coudre des Familles de la Compagnie manufacturière SINGER dépasse toute concurrence, et le meilleur éloge qu'on en puisse faire est de constater le nombre considérable de Machines à coudre vendu durant ces quelques dernières années, savoir :

En 1871,	la vente fut de	181,260
En 1872	do do	219,758
En 1873	do do	232,444
En 1874	do do	241,679
En 1875	do do	249,852

Ce simple aperçu fait assez voir combien les Machines à coudre de la fabrique SINGER sont populaires, puisque la vente va toujours en augmentant, chaque année.

Cette nouvelle Machine à coudre des Familles peut exécuter une quantité d'ouvrage que l'on croyait autrefois impossible de faire à la machine. Nous prétendons et sommes en mesure de prouver que c'est la moins chère, la plus belle, la plus délicatement arrangée, la plus parfaitement agencée, la plus facile et la moins fatigante à manoeuvrer de toutes les machines à coudre des familles. Elle est remarquable non seulement pour l'étendue et la variété de sa couture, mais aussi à raison de la diversité des tissus avec lesquels elle exécute des coutures également faciles et parfaites, car on peut employer le cordonnet de soie, le fil de toile ou de coton, tenu ou épais, et dans tous les cas on obtient le point élastique fermé intérieurement, égal des deux côtés de l'étoffe cousue. Ainsi l'on peut coudre du castor ou du cuir, avec beaucoup de solidité et une parfaite uniformité de points; et le moment d'après cet instrument infatigable peut être ajusté pour de fins travaux sur la gaze ou les fils de la Vierge, ou pour remplir la tarlatane, ou pour froncer, ou pour presque tous les autres ouvrages exécutables avec des doigts agiles.

Quelle que soit l'espèce de la machine des familles, elle est livrée (sans augmentation de prix) avec un *Ourléur* et *Tresseur*, un *Tournevis*, un *Bidon* plein d'huile, une douzaine d'*Aiguilles* assorties, une *Aiguille plaquée* extra, et des *Instructions* pour se servir de la machine à coudre.

Pour plus amples détails, voyez nos *Circulaires* illustrées, que nous fournissons sur demande.

En commandant l'acheteur des machines, il faut indiquer leur *pièce* et leur *Prix* assez clairement pour prévenir toute possibilité d'erreur. Toute commande doit être accompagnée du montant du prix, à moins que l'acheteur ne préfère payer sur livraison, quand l'expédition est faite par l'Express.

S'adresser à l'Agent.

281, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

MACHINES A COUDRE

DE

WHEELER & WILSON,

Nos. 1 et 3, Place d'Armes,
MONTREAL.

Médailles obtenues des Grandes Expositions Universelles de Londres (1862) Paris (1867), Vienne (1873), et Philadelphie (1877).

Les Machines à coudre de Wheeler & Wilson sont adaptées à toutes sortes de couture de famille, habillements militaires et pour l'usage des couturières, Modistes, Tailleurs, Manufacturiers de Chemises, Collets, Basques, Manteaux, Mantilles, Vêtements, Chapeaux, Bonnets, Corsets, Chaussures, Parapluies, Parasols, etc. Ils travaillent aussi bien la Soie, la Toile, la Laine et le Coton, avec du fil de soie, de coton ou de toile. Ils cousent, piquent, plissent, ourlent, rabattent, cordent, braident, bordent et exécutent toutes sortes de coutures, faisant un beau point sur les deux côtés de l'article cousu.

Les Qualités qui les recommandent sont :

1. Beauté et excellence du point, semblable sur les deux côtés de l'objet cousu.
2. Force, fermeté et durabilité du point, qui ne s'effilera ni se découvrira.
3. Economie du fil
4. Application d'un rang large au besoin et suivant les matériaux.
5. Solidité et élégance de modèle et de perfection.
6. Simplicité et perfectionnement de construction.
7. Rapidité, facilité d'opération et de direction, et tranquillité de mouvement.

S'il y avait quelque inconvénient pour l'acheteur à visiter les salles de vente, l'ordre pourrait être envoyé au bureau et il sera rempli fidèlement, comme si le choix avait été fait personnellement.

Les Machines sont envoyées dans toutes les parties du pays avec instruction entière qui permettra à la personne la moins expérimentée d'opérer sans aucun trouble ou difficulté.

L'argent en fonds courants ou une traite doit accompagner l'ordre. Cependant les machines peuvent être envoyées, le paiement devant être collecté sur livraison, s'il y a assurance satisfaisante qu'il sera fait alors. Les intérêts de la Compagnie ne cédant la place à aucun acheteur de machine, dans leurs opérations pleines de succès, elle se tient prêt à donner toute assistance nécessaire aux pratiques, par correspondance ou autrement, pour notre fidélité à cet égard nous en appelons aux milliers qui se servent de nos machines.

Nous adressons nos catalogues illustrés à tous ceux qui en font la demande. S'adresser à l'Agent

Nos. 1 et 3, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

C. B. MAJOR,
AVOCAT,
PAPINEAUVILLE, P. Q.

Abonnement.

Ce Journal paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 48 pages, double colonne. Le prix de l'abonnement est fixe comme suit

CANADA.....\$2.00
ETATS UNIS...\$2.20
EUROPE.....\$4.00

(Payable l'avance.)

Les lettres d'argent doivent être enregistrées.

DIEU.—PATRIE.—FAMILLE.

LE

FOYER DOMESTIQUE.

JOURNAL MENSUEL.

Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Biographies, Voyages et Légendes.

Littérature.

LUCY

OU

LA PERLE PRÉCIEUSE,

PAR

MADAME BOURDON.

(Suite et Fin.)

VII

Un Evénement.



Un véritable anglais et en vrai gentleman, John Gordon, avait dans le gouvernement de sa famille deux principes: celui de la douceur la plus grande et des plus chevaleresques égards pour sa femme, celui de l'autorité la plus étendue sur ses enfants.

Aussi, en voyant Clémentine tremblante devant lui, eut-il la force de réprimer son impatiente indignation, mais Lucy en éprouva les atteintes, et elle eut beaucoup à souffrir de la part de ce père dont elle était pourtant chèrement aimée. Ainsi que beaucoup de protestants, sa science en théologie se réduisait à une profonde antipathie, mêlée de méfiance contre

l'Eglise catholique; comme les vieux anglicans de la conspiration des Poudres, il voyait dans le pape l'antechrist et dans la doctrine catholique une encyclopédie de tous les vices et de toutes les erreurs. Sa vie occupée et byzantine, mêlée d'affaires et de plaisirs, l'avait empêché de suivre le travail qui se fait en Angleterre parmi les plus nobles esprits: il ne connaissait ni l'abaissement moral de la vieille église officielle, ni l'indifférence du clergé anglican en fait de matière religieuse, ni les efforts surhumains qui, du fond de ces ténèbres, ont attiré au grand jour de la vérité des hommes tels que les Newman, les Faber, les Spencer, les Da-gaires. Ce mouvement admirable vers Rome, ces énergiques élans vers la foi et l'autorité, ce dédain des biens terrestres pour les biens éternels, demeureraient lettre cloge pour John Gordon: il ne connaissait que l'étroit Credo protestant, associé dans sa pensée à la grandeur de l'Angleterre, à sa force sous Elisabeth, à ses libertés sous Cromwell; à ses gloires scientifiques et littéraires sous la dynastie du Hanovre, à ses triomphes avec Nelson, aux lauriers de Trafalgar et de Waterloo. Et il ne pouvait pardonner à Lucy de se séparer ainsi de l'Eglise nationale qui résumait à ses yeux toutes les splendeurs britanniques.

La jeune fille opposa aux reproches et aux duretés de son père une respectueuse, mais ferme résistance. Blâmée, contrariée, harcelée, elle demeura toujours patiente, quoique triste, mais jamais elle ne céda dans les points qui intéressaient sa conscience; elle n'alla plus au temple, elle n'entendit aucun sermon protestant, elle reçut avec politesse le ministre que son père lui dé-

puta, et s'excusa de discuter avec lui, disant qu'elle n'espérait pas le convaincre, quoiqu'elle fût convaincue, et catholique par le cœur et par la volonté, le disant, le proclamant, elle refusa désormais de prendre part à aucun acte du culte que réprouvaient sa conscience et sa foi.

Sa mère, témoin de ces combats, la soutenait par ses prières et par quelques paroles d'exhortation, éloquentes à force d'être humbles. Elle comparait cette jeunesse à sa jeunesse, sa fille à elle-même, cette force à sa faiblesse, ce courage silencieux à ses résistances sitôt vaincues, et elle n'osait presque parler à Lucy :—Ce n'est pas aux renégats à exhorter les confesseurs ! se disait-elle, mais le jour et la nuit, elle priaït pour son enfant. Et combien son pauvre cœur n'était-il pas combattu ! combien la parole mystérieuse du Christ : *Je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée*, s'accomplissait-elle douloureusement sous ses yeux ! Jusqu'alors, une paix profonde et délicieuse avait régné autour d'elle ; un intime amour l'unissait à son mari ; leurs enfants unis eux-mêmes par une véritable sympathie, n'avaient jamais troublé, les filles, par des caprices ; le fils, par des désordres, cette atmosphère calme et douce ; les grandes questions, latentes dans cette famille n'étaient jamais touchées, et l'harmonie demeurait entière. Jésus-Christ vient, se tient à la porte de deux cœurs ; il y frappe, il est admis, sa croix entre avec lui, avec lui surgit la tempête, qui agite, mais qui purifie, et de son glaive spirituel, il sépare, il disjoint ceux qu'il veut réunir en lui. La parole de l'Évangile est accomplie une fois de plus, *qui a Jésus-Christ*, dit Bossuet, *à la croix*.

James eût été pour sa mère une vive consolation, et peut-être un appui, aussi, M. Gordon exigea-t-il que le voyage proposé s'accomplît au temps marqué ; James s'embarqua au mois de mars pour Macao.

Tous les mois qui suivirent furent des mois de luttes épineuses et sans résultat. John Gordon combattait en vain l'esprit de Dieu, et pourtant il s'obstinait dans ce combat stérile, où il usait ses forces, où il perdait sa douceur, sa paix, sa gaieté ; il formait des projets sévères pour réduire sa fille à l'obéissance ; plusieurs fois il l'avait menacée de l'envoyer en Angleterre

chez des parentes qui habitaient un village du nord au milieu d'une population exclusivement protestante et hostile aux catholiques. Cette menace faisait peine et peur à Lucy ; elle répondait à son père :—Si je ne cède pas à vous, mon père, que j'aime tant, comment céderai-je à des cousines que je ne connais point ?

La douceur de cette réponse ne fléchit pas le cœur paternel, si tendre autrefois ; l'amour-propre se mêlait à cette question et l'envenimait, et après avoir hésité, délibéré, après avoir essayé des caresses et des promesses, John Gordon dit ce matin à la jeune fille :

—Allez mettre un costume de voyage ; nous partons pour l'Angleterre aujourd'hui. J'ai ordonné à votre femme de chambre de faire vos caisses.

Madame Gordon poussa un cri et s'élança vers son mari, les mains jointes : Lucy sortit pour obéir à son père.

—Mon ami, mon ami ! lui dit Clémentine, c'est impossible ! Vous ne pouvez pas m'enlever Lucy, ni l'envoyer chez des inconnus.

—Non pas inconnus pour moi ; je connais mes cousines, Suzan et Rachel. Ce sont des filles fort estimables et Lucy aura à gagner dans leur société :

—Mais moi, John, moi ! Je mourrai d'inquiétude loin de mon enfant.

—Vous la soutenez tacitement dans son opposition ; il faut vous séparer pour quelque temps. Je regrette, *my dear*, d'être obligé d'en venir là ; mais je ferai tout pour empêcher Lucy d'embrasser une autre religion que celle de son père. Vous savez ce que je vous ai dit autrefois à ce sujet ?

L'influence de Clémentine, toute puissante jadis sur le cœur de son mari, se brisa contre le dur orgueil protestant, et après un court et douloureux adieu, la mère et la fille se séparèrent. Clémentine demeura accablée et désolée dans sa maison vide, Lucy partit animée et courageuse au milieu de son chagrin, pensant avec une joie pieuse qu'elle souffrait pour Dieu et que la protection d'en haut ne lui manquerait pas.—Je n'ai pas peur de mon père, quoiqu'il soit sévère, se disait-elle, comment aurais-je peur de Dieu si bon, et, à qui je veux plaire et obéir ?...

VIII

La maison grise.

Au nord de Liverpool, sur un rivage défendu contre les envahissements de la mer par une muraille de falaises argileuses et sombres, s'élève un village de pêcheurs, où l'on arme tous les printemps pour la pêche de la morue. A un mille du village, dans un endroit solitaire, d'où l'on découvre l'Océan par une échancrure de la falaise, l'on voit une vieille maison, bâtie en pierres grises du pays, et qui porte sur la façade le millésime 1688, avec ces mots :

Gloire à l'Eternel ! ils périrent à Endor et devinrent le jument de la terre. Votre nom est le Seigneur, le Très-Haut.

On savait dans le pays que cette maison avait été bâtie par un capitaine whig, qui avait pris une part active au bannissement des derniers Stuarts ; il se nommait Gédéon Halls et sa postérité habitait encore la demeure qu'il s'était élevée. L'austère et belliqueux capitaine avait fait souche de hardis marins et d'actifs négociants, mais à l'heure où nous écrivons, cette famille presque éteinte n'était plus représentée que par deux vieilles demoiselles, en qui se concentraient les richesses et le caractère puritain de leurs ancêtres, on les nommait les *Misses Suzan* et *Rachel Halls*.

Leur maison était d'un aspect triste et morne, et quoi que la décoration intérieure, formée des dépouilles de plusieurs générations, ne manquât ni de caractère, ni de grandeur, on se sentait mal à l'aise entre ces murs lambrissés, sous le regard de ces vieux portraits taciturnes, au milieu de ces richesses fanées et mélancoliques. Fanées et mélancoliques aussi se montraient les deux sœurs : elles étaient toutes deux du mauvais côté de la cinquantaine, toutes deux, vêtues correctement de belles robes de laine ou de soie, sans plis ni taches, de bonnets et de manchettes d'une blancheur scrupuleuse, toutes deux, grandes, maigres et sèches. L'aînée, Suzan, blonde au visage étroit et mince, éclairé par des yeux bleu-clair, qui n'étaient ni caressants, ni tendres, avait en, dans sa jeunesse, une peine de cœur et surtout d'amour-propre ; un jeune homme du voisinage l'aimait, la famille ne le trou-

va ni assez riche, ni assez noble, et le jeune homme bientôt consolé, épousa une héritière. Suzan Halls se consola peut-être, mais elle n'oublia point ; elle chercha dans un culte sévère et dans de bonnes œuvres ostensibles le remède qui convenait le mieux à son humeur, et bientôt, elle acquit dans le cercle étroit où elle vivait, une grande notoriété et une autorité incontestable. Elle était le bras droit du ministre, l'appui de la société biblique et des œuvres de miséricorde ; elle enseignait, catéchisait, distribuait à tort et à travers le livre sacré, visitait les pauvres, habitait les veuves, chapitrait enfants et père de famille ; on tenait dans sa maison des meetings pour les missions de l'Océanie, pour la distribution des tracts, pour la propagation de la Bible en Portugal ou en Toscane, pour le lunch à offrir aux pécheresses de la ville de Londres, pour les *ragged-schools*, pour toutes les œuvres bonnes ou mauvaises, louables ou inutiles qu'enfante la Réforme, et toujours au premier rang, Suzan se comparait modestement aux diaconesses des premiers temps de l'Eglise ou à cette Dorcas dont l'apôtre a fait l'éloge. Sa sœur Rachel, habituée à subir le droit d'aînesse, avait docilement suivi sa sœur dans cette voie ; elle avait pris, suivant son goût et son attrait, un petit sentier solitaire à côté de la grande route : on ne la voyait guère, on ne parlait ni d'elle ni de ses œuvres ; elle restait à la maison, elle priait tout bas, elle travaillait pour les pauvres gens qu'elle aimait de tout son cœur, et elle écoutait avec respect les ministres que sa sœur amenait au logis.

Averties par deux ou trois lettres de John Gordon de l'arrivée de leur jeune parente, les demoiselles se mettaient en mesure de la recevoir. Suzan en arrangeant dans sa tête, avec méthode et clarté, tous les arguments qu'elle avait recueillis contre l'Eglise romaine, et Rachel, tout bonnement, en ornant et décorant la chambre destinée à la jeune rebelle.

— Vous rêvez, je crois, ma sœur ? lui dit sévèrement Suzan. Quoi ! vous parez cette chambre ! une pelote de soie bleue, des flacons, un oreiller garni de dentelles, la belle couverture de satin orange ! vous n'y pensez pas !

— Mais, Suzan, c'est notre cousine ! la fille de John qui s'est toujours mon-

tré si aimable pour nous. Souvenez-vous combien de fois il nous a envoyé du vin de France et de ces pâtés de Strasbourg que le révérend M. Norton aimait tant !

— Sans doute, sans doute, John est un bon parent, et un homme selon Dieu aussi, Rachel ; le Seigneur connaît ses œuvres ; mais sa fille a le cœur gangrené par le venin catholique, et au lieu d'une belle chambre, c'est une cellule pénitentiaire qu'il lui faudrait. Elle ne vient pas ici pour être dorlotée.

— Elle est si jeune !

— Les fils du grand-prêtre Héli étaient jeunes aussi, corrompus aussi, et la colère du Seigneur s'appesantit sur leur père parce qu'il ne les avait pas châtiés. Allons ! ôtez ces brimbories !

Rachel obéit et rendit à la chambre son austère nudité ; pourtant, elle ne put s'empêcher d'aller à la cuisine et de conseiller à la cuisinière d'ajouter une soupe à la française et une friture de poisson au souper qui attendait les voyageurs.

Ils arrivèrent à huit heures du soir ; John Gordon semblait ranimé par l'air natal, Lucy paraissait accablée de fatigue ; son père la présenta à ses deux cousines, en disant :

— Voici cette enfant pour laquelle j'ai réclamé vos bons exemples et vos bons soins. J'espère, mes chères cousines, que vous la trouverez docile et que bientôt, vous me la rendrez convertie.

Lucy, à ce mot, leva les yeux et elle dit avec douceur :

— J'espère profiter des bons exemples de mes cousines, mais non pas comme vous l'entendez mon père.

— Voilà bien l'audace catholique ! s'écria Suzan.

— Chut ! chut ! dit Rachel ; nous allons souper, nos hôtes sont fatigués, nous causerons plus tard, puisque cette chère enfant nous reste.

Lucy passa une triste nuit ; son sommeil févreux était coupé de fréquents réveils durant lesquels elle se dépeignait sa position, lorsque, le lendemain, son père l'aurait abandonnée dans cette maison étrangère et hostile ; l'imagination, si active durant la nuit, prêtait des formes plus effrayantes à ses pensées, elle se rendormait le cœur oppressé, et se réveillait plus agitée encore.

Elle se leva brisée, et après avoir regardé cette chambre glaciale qui n'avait d'autre ornement qu'un vieux tableau enfumé représentant Jabel occupée à clouer le cerveau de Sisarab, elle alla contempler la mer, qui secouée par un vent d'équinoxe, lui parut aussi triste que redoutable. Découragée elle se jeta à genoux et elle pleura devant Dieu.

À neuf heures, son père entra dans sa chambre, et regardant attentivement les yeux rouges et le visage pâle de la pauvre Lucy, il lui dit :

— Il est temps encore : veux-tu revenir à Paris, il ne tient qu'à toi.

— Non, mon père, c'est impossible.

— Adieu alors ; tu auras le temps de réfléchir avant que je ne te rappelle. Adieu, Lucy.

Elle s'attacha à son cou, en répétant avec larmes : — Oh ! maman ? dites à maman !...

Il détacha les bras qui l'enlaçaient, et se raidissant contre lui-même, il s'éloigna. Lucy entendit le bruit de ses pas, le mouvement de la maison au moment du départ, le roulement de la voiture qui l'emmenait, et elle ne le revit plus.

Alors commencèrent de tristes jours. Suzan, imposant silence à Rachel, prit en main la direction de la jeune fille ; elle comptait beaucoup sur sa science et sur son éloquence, et voulut d'abord la convaincre par la discussion et le raisonnement. Lucy, que Bossuet avait instruite, répliqua, et dès la seconde séance, miss Suzan la déclara catholique obstinée, pervertie par les prêtres et que la grâce du Seigneur avait abandonnée.

— Il est inutile que j'éclaire votre esprit rebelle, dit-elle, mais comme votre digne père m'a donné toute autorité sur vous, vous travaillerez sous mes yeux aux vêtements que nous faisons pour les pauvres, et vous quitterez ces ornements de vanité mondaines qui choquent nos regards. Le Seigneur a en abomination ces parures superflues, il l'a dit par la bouche de son prophète, et nous, humbles chrétiennes, nous nous conformons à ses volontés.

Il n'en coûtait pas à Lucy d'obéir, elle quitta la broche d'onyx, la chaîne de montre, les nœuds de velours noir qui excitaient l'indignation de la vieille demoiselle, et elle se mit de bon cœur à ce travail destiné aux pauvres. Elle eût béni son sort si la pénitence qu'on

lui imposait se fût borriée là, mais miss Suzan entendait autrement les conversions. Elle ne quittait point Lucy, elle l'accablait de longs discours sur la prééminence du protestantisme et sur les vices de l'Église catholique ; lorsque Lucy essayait une réponse, elle était arrêtée au premier mot, par une forte réprimande ; on ne la laissait pas respirer : toute la journée se passait, courbée sur sa couture ; elle n'avait aucun livre, sauf la Bible protestante : Suzan lui avait enlevé le volume de *l'Imitation* que la pauvre enfant avait caché sous son chevet ; elle n'avait à sa disposition ni plumes, ni encre ; elle ne sortait pas ; on la surveillait sans cesse et toujours, et la bonne Rachel, elle-même était épiée de si près par sa sœur, qu'elle ne pouvait adresser à sa jeune cousine ni une caresse d'amitié, ni une parole d'encouragement.

Lucy, élevée avec tant de douceur et de tendresse, souffrait cruellement, elle sentait chaque privation, chaque mauvais procédé, chaque parole dure et choquante : un mot l'eût affranchie de cet esclavage, un mot eût fait triompher de joie l'orgueilleuse Suzan et fait tréssaillir Rachel, bonne et croyante, mais ce mot était bien loin de ses lèvres, et jamais elle ne sentit une plus grande ardeur pour le catholicisme qu'en ce moment où elle souffrait pour lui. Dieu était près d'elle : abandonnée, elle sentait sa présence ; sur une terre étrangère, elle se disait que tout est au Seigneur ; repoussée, contrariée, humiliée, elle pensait à Jésus délaissé, à Jésus outragé, et quoique la nature souffrit, que le cœur saignât, le fond intime de l'âme demeurait inébranlable.

Dès le premier dimanche, Suzan voulut d'autorité, conduire, ou pour mieux dire, traîner sa jeune parente au temple ; Lucy résista avec une énergie extraordinaire :

— Employerez-vous la force ? dit-elle enfin. Ce sera un scandale pour nos coreligionnaires.

— Ohère enfant, dit Miss Rachel, cédez !

— Non, ma cousine, je croirais faire un acte d'apostasie, et je vous le déclare, je protesterai en face de la congrégation assemblée.

Ce mot fit frémir Suzan ; elle vit les moqueries dont son insuccès serait l'objet, et elle dit froidement :

— Soit, vous resterez à la maison. En

de meilleurs temps, votre indocilité eût été punie d'une pénitence publique ; maintenant, nous ne pouvons rien que vous abandonner à l'obstination de votre cœur. Venez, je vais vous enfermer dans votre chambre.

Lucy passa, en effet, la journée dans cette chambre silencieuse, en compagnie d'une Bible, de quelques *tracts* sur la religion d'argent, d'un morceau de pain et d'un peu de viande froide. Elle pria et regarda la mer.

La semaine suivante fut plus mélancolique encore. Nul bruit du dehors ne parvenait dans cette existence murée, et Lucy pouvait se demander avec angoisse si elle avait encore un père, une mère, un frère, une sœur. De toutes les pensées qui lui faisaient peine, celle de sa mère était la plus poignante : elle se la représentait si isolée et si navrée !... un mot les eût réunies, mais ce mot, elle ne le disait pas.

Suzan s'obstinait dans cet étrange prosélytisme ; Rachel se taisait, et, témoignage muet de sa bienveillance, elle servait à la jeune fille, quand l'austère sœur aînée dé'ournait les yeux, un meilleur morceau ou un rôti, mieux beurré. Elle ne pouvait pas davantage. Lucy, qui les observait toutes deux d'un œil impartial admirait l'énergique activité de l'aînée, la douceur patiente et la vraie charité de la cadette, et demandait pour elle la grâce et la lumière qu'elle même avait obtenues : — Que de bien ferait Suzan, se disait-elle parfois, et quelle douce religieuse serait Rachel !

Cinq semaines s'écoulèrent ainsi sans aucune nouvelle de France ; Lucy pâlisait à vue d'œil ; cette horrible solitude du cœur pesait plus sur elle que le travail continuel, et les traitements rebutants auxquels elle était assujettie ; Suzan commençait même à dire au révérend Josué David, son confident.

— Je ne sais ce que nous ferons de cette malheureuse fille, brebis échappée du troupeau ; je commence à me fatiguer de la voir ainsi, pâle, soumise et soucieuse. J'ai envie d'écrire à John Gordon pour qu'il vienne la chercher.

— Vous la renverrez donc à Babylo-

ne ? elle se perdra, chère miss !

— Elle est perdue, car elle est impré-

gnée de l'esprit catholique, comme si elle était née à Rome.

— C'est un esprit de malice qui se

glisse partout : l'aspic et le basilic n'ont pas plus de ruse ; je vous engage pourtant à la conserver quelque temps encore : l'exemple des justes est salutaire aux pécheurs.

—Vous êtes bien bon, je verrai ; mais c'est une croix ! une lourde croix !

Une semaine passa encore ; Lucy se hasarda parfois à demander :—Avez-vous des nouvelles de mon père ? — Non, aucune, répondait sèchement miss Suzan. Il n'a rien à nous dire, à nous, et l'on comprend qu'il n'écrive pas à une enfant rebelle.

Le vendredi soir la vieille maison grise était fermée à double tour ; Suzan disait à haute voix un sermon de Blair, Rachel écoutait en faisant de la charpie, Bridget la cuisinière achevait de ranger sa vaisselle, lorsqu'on frappa à la porte d'entrée un coup retentissant.

IX

La main de Dieu.

Bridget parla longtemps avant que d'ouvrir la porte ; on entendit une voix d'homme et un pas pressé dans la cour qui précédait la maison :—Serait-ce un de nos pasteurs ? dit miss Suzan.

—Non, ma sœur, répondit Rachel, dont l'ouïe était très-fine, je n'ai pas reconnu la voix, et l'accent est celui du sud.

Le cœur de Lucy palpait : le presentiment, ombre que les événements futurs projettent devant eux, lui disait que cette arrivée la regardait. La porte s'ouvrit, et, à son inexprimable surprise, elle vit entrer William Dryfsdale.

Il salua les deux sœurs, se nomma, et s'avançant vers Lucy, il lui dit :

—Ma sœur, je viens vous chercher.

Elle tremblait de la tête aux pieds :

—Qu'est-il arrivé maman ! ma pauvre maman ! Georgiana ! mon père ! dites William, dites !—Mistress Gordon vous attend, répondit-il d'une voix grave.

—O mon père ! s'écria-t-elle, il est malade ? il est....

Sa parole n'osa aller plus loin. William lui prit la main.—Il n'est plus de ce monde, dit-il, une pleurésie l'a emporté en deux jours. Votre mère vous attend.

Lucy ne pouvait ni parler ni pleurer ; ses dents s'entrechoquaient et une pâleur livide se répandait sur son visage. —Vous voyez l'effet de votre désobéis-

sance ! s'écria durement Suzan, vous avez tué votre pauvre père !

William Dryfsdale prit vivement la parole :

—Vous m'étonnez dit-il, est-ce là la parole d'une chrétienne ? Le Christ n'a-t-il pas dit qu'il ne foule pas le roseau brisé, qu'il n'éteint pas la mèche qui fume encore, et nous sommes ses disciples !

—Vous m'étonnez vous-même, répondit aigrement Suzan, vous, un ministre de l'Évangile, vous parlez ainsi de cette réprouvée ?

—Mon ministère est un ministère de paix, et je laisse à chacun la liberté de sa foi et de ses convictions que je réclame pour moi-même.—Hum ! je crois que vous en userez ! murmura miss Suzan d'un air méfiant. Cette jeune personne va donc nous quitter ?

—Oui, madame, et si elle est prête, ma voiture peut nous ramener ce soir même à Liverpool.

La bonne Rachel s'occupait de tous les soins dont Lucy était incapable en cet instant, et au moment du départ, elle l'embrassa et lui dit :—Soyez heureuse, mon enfant, que Dieu vous conseille !

Miss Suzan tendit aux deux voyageurs le bout de ses doigts et quand ils furent montés en voiture, elle se retourna vers Rachel, et lui dit :—Elle est la chèvre chassée dans le désert et qui porte sur elle les péchés de notre congrégation. Quant à lui, je ne vois pas sur son front le sceau des élus !

Le voyage se fit avec une rapidité extrême : William Dryfsdale, rempli de compassion pour sa pauvre sœur accablée de chagrin, lui épargna tous les soins, toutes les peines, l'entourna d'attentions silencieuses, et la déposa enfin saine et sauve, dans les bras de madame Gordon.

—Est-ce vrai ? s'écria Lucy en regardant sa mère avec une espèce d'égarément. Elle ne pouvait douter : les vêtements noirs, le pâle visage de la veuve affligée le disaient aussi.

Clémentine la serra tendrement dans ses bras :—C'est vrai, répondit-elle, trop vrai, mais il est vrai aussi qu'en mourant, ton bon père t'a donné sa bénédiction, et que regrettant sa rigueur, il te laisse libre de disposer de toi-même.

A ce mot, Lucy pleura : son cœur s'était soudain soulagé et attendri elle

put pleurer son père, s'unir à la douleur profonde, de sa mère, et goûter cette consolation suprême que la foi véritable donne à ses enfants : elle put prier pour celui qu'elle pleurait, et faire célébrer, pour son repos, le divin sacrifice. Elle entra pour la première fois de sa vie dans une église catholique afin d'assister à une messe de *Requiem*.

Six semaines après la mort de John Gordon, Lucy fit son abjuration entre les mains du curé de sa paroisse, dans la chapelle d'un couvent voisin de sa maison. Cette cérémonie se fit sans appareil, de grand matin, et sans autre public que les religieuses dans leurs stalles ; mais elle n'en fut ni moins touchante, ni moins imposante aux yeux de Lucy et de sa mère ; jamais le voile des catéchumènes ne cacha un front plus radieux, ni un regard où se lut, en caractères plus nobles, l'amour des choses célestes. Lucy reçut le saint baptême, et, à la communion du prêtre, elle s'approcha de ce banquet immortel qu'elle désirait depuis si longtemps. Clémentine communia avec sa fille, pour la première fois depuis vingt-quatre ans : l'innocence et la pénitence s'approchèrent ensemble de Celui qui fleurit parmi les lis, de Celui qui pardonna à Pierre son triple reniement et cachées, l'une sous le voile blanc des vierges, l'autre sous le voile noir des veuves, elles versaient des larmes trop rares pour cette terre. En ce moment ineffable, Clémentine était peut-être la plus heureuse et la plus aimante : n'est-ce pas l'âme à qui on a le plus pardonné qu'on aime le mieux ? Toutes deux s'étonnaient des miséricordes du Seigneur, et disaient :

—Qu'ai-je fait pour mon Dieu ? Sa lumière s'est levée au milieu des ténèbres de l'hérésie et m'appelle à Lui ! Qu'ai-je fait pour mon Dieu ! Sa grâce a prévenu mon repentir, il m'appelle, il me pardonne, il me nourrit à sa table, il réunit dans son cœur la mère et l'enfant, il les enivre du même bonheur...

A dater de ce jour, ces deux dames vécurent dans une grande retraite que leur deuil expliquait aux yeux du monde, et qui leur était nécessaire pour rétablir l'équilibre dans leurs âmes ébranlées ; elles entraient pas à pas dans ce royaume inconnu pour elles, ce beau royaume de la piété, qui leur

découvrait ses trésors cachés, ses repos délicieux, ses horizons immenses. Elles lisaient les grands écrivains chrétiens et s'étonnaient que les hommes demeurassent insensibles à ces splendeurs d'éloquence et de vérité ; elles s'essayèrent à la méditation et apprenaient, dans le silence de l'oraison où la voix de Dieu passe comme un souffle, le véritable but de notre vie ici-bas ; la communion leur semblait des fêtes toujours nouvelles, et ces fêtes de l'Église, brillants anneaux qui relient les jours les uns aux autres, leur apparaissaient dans leur beauté ou brillante ou mélancolique. Avec les habitudes de la piété, vient le goût des bonnes œuvres, le premier et le second commandement se confondent dans les âmes où la grâce habite ; les pauvres eurent deux amies de plus, et bientôt les Sœurs du quartier, les pauvres femmes, les malades, les petits enfants surent à quelle porte il faisait bon de frapper.

La première année s'écoula rapidement ; seules, les lettres de Georgiana, retenue au berceau de son premier enfant, et celles, plus rares, de James, qui faisait en Chine un long séjour, venaient distraire la mère et la sœur. Cette première année de deuil et de recueillement terminée, Clémentine proposa à sa fille quelques visites chez d'anciens amis, et chez les dames avec lesquelles elles étaient *en relation d'œuvres*, car le bien ne se fait pas tout seul :

—O maman ! restons chez nous ! nous sommes si bien ensemble ! Qu'irions-nous faire dans le monde qui nous est si étranger maintenant ? N'êtes-vous pas heureuse, chère petite maman ?

—Aussi heureuse qu'on peut l'être après une perte comme celle que j'ai faite ; Dieu est trop bon pour moi... mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit. Lucy, c'est de toi...

—De moi ? mais, chère mère, ai-je besoin du monde et des belles relations ? Quoi ! le bon Dieu m'a fait une si grande grâce, je sors du baptême, en quelque sorte, et j'irais m'occuper de visites, de toilettes, de toutes les frivolités dont on s'occupe, même dans le meilleur monde ! Oh ! comme je serais ingrate envers Notre-Seigneur ! il me semble que ma vie sera trop courte pour lui témoigner ma reconnaissance et j'irais la gaspiller ! je voudrais, s'il

était possible, toujours prier, toujours lire de bons et pieux livres ou visiter des pauvres... Ce sont là des joies dont on ne se lasse jamais... n'est-il pas vrai maman ?

Clémentine approuva d'un signe et d'une caresse ; une nouvelle idée naissait dans son esprit, et elle l'exprima, quoiqu'il fut possible et probable que la réponse amenât un immense sacrifice :

—Lucy, dit-elle, ma chère enfant, cette vie que tu dépeins, c'est celle des religieuses ; elles ne pensent qu'à Dieu et n'agissent que pour Dieu, tout en elles lui est consacré...

Lucy avait rougi, et ses beaux yeux, pleins d'enthousiasme, se fixèrent sur sa mère :—Ce serait trop beau, dit-elle, et il faudrait vous quitter !

Madame Gordon poussa un profond soupir et répondit :—Ohère enfant, ne t'occupe pas de moi, obéis à Dieu ! suis ta voie sans hésiter, et sois bien sûre que je suis heureuse, très heureuse si un pareil honneur t'est réservé. J'en serai fière et contente...

—Oh ! maman, et vous tremblez !

—C'est la nature, il ne faut pas y prendre garde ; il ne faut voir que ta chère âme et le bon Dieu. Que penses-tu ?

—J'ai souvent pensé à la vie religieuse ; il me semblait que Notre-Seigneur m'y attirait doucement : j'ai tant besoin de prier pour ex....

—Pour qui ?

—James, ma mère, et Georgiana et son mari, pourquoi seraient-ils exclus de notre bonheur ? et l'âme de mon cher père, puis-je l'oublier ? tout est donné à la prière et au sacrifice de moi-même, si ce n'est pas là un trop grand mot pour une pauvre petite créature telle que je suis.

—Je te le répète, mon enfant, je ne t'arrête pas.

—Oh ! maman ! et vous consentiriez à ce que je sois....

—Quoi ? Fille de la charité, Carmélite, dame du Sacré-Cœur ?

—Petite Sœur des pauvres, dit-elle en rougissant de nouveau. J'ai cherché une communauté où l'on aimât bien la Saint Vierge, où l'on servit Jésus-Christ dans ses pauvres, et où l'on fût bien cachée au monde, j'ai trouvé celle-là.

—Mon enfant si le guide de ta cons-

cience t'approuve, tu as mon consentement et ma bénédiction.

La courageuse mère étouffa sa douleur, quoiqu'elle sentit, par avance, le vide terrible que ferait en son cœur et en sa maison le départ de cette enfant ; que pouvait-elle refuser à ce Dieu qui lui avait tant donné et à qui elle avait encore tant à demander ?

Elle demeura ferme dans son sacrifice ; quoiqu'il fût sanglant, et après six mois d'épreuve, elle conduisit elle-même sa Lucy au noviciat des Petites Sœurs, elle la donna tout entière à cette institution humble et austère, tout entière aux plus pauvres et aux plus dénuées, tout entière à l'obéissance qui pouvait l'envoyer au-delà des mers, tout entière à la pauvreté absolue, au travail sans relâche, et le cœur déchiré, elle revint seule à Paris.

Elle y trouva une lettre de Georgiana, tout affectueuse et consolante, à laquelle William Dryfsdale avait joint quelques mots :

“ Chère madame, disait-il, la fidélité de notre sœur Lucy à la voix du Maître intérieur est, pour moi, quelle que soit la différence de nos communions, un grand sujet d'édification, et je me sens porter à travailler avec plus de zèle à la Vigne de mon Maître, en voyant le courage et l'ardeur de cette jeune et si délicate fille : *L'Esprit souffle où il veut*, et pour quiconque a lu l'Évangile, c'est un admirable choix de ne vouloir que Dieu et les pauvres. Georgiana exprime ses sentiments d'amitié à sa sœur en lui écrivant par le même courrier, et j'espère que nous pourrons dans quelques mois, lorsque notre second enfant sera né, aller vous embrasser et passer quelque temps auprès de vous. Croyez-moi, chère Madame, avec respect,

“ Tout vôtre,

“ W. DRYFSDALE.”

Le sentiment de douceur et de tolérance qui avait dicté cette lettre émut Clémentine ; elle resta pensive et se dit enfin :—Est-ce à moi à douter des miséricordes divines ? si cela était, il faudrait mourir de joie.....

X.

James.

James adressait à sa mère, par toutes les occasions, son journal de voyage, notes écrites sur le genou, dans un

campement de l'Inde, descriptions plus longues datées de quelque jonque chinoise, causerie tracée dans une des villes de l'extrême Orient qu'il visitait tour à tour ; cette correspondance était vive, animée, pleine d'affection, mais Clémentine y cherchait vainement le cœur de son fils ; il n'avait répondu que par un mot d'amitié à l'annonce que Lucy venait d'abjurer, il l'assurait que cette décision ne pouvait changer ses sentiments, rien d'intime ne se révélait dans ses lettres si détaillées, où les mœurs et les paysages tenaient une place que Clémentine eût voulu voir autrement occupée, et elle désirait d'autant plus son retour qu'il lui semblait que son fils lui échappait, disparaissait dans le lointain, et qu'elle ne pouvait plus en quelque sorte recomposer ni son âme ni ses traits. Elle priait sans cesse pour lui et avec quelle ardeur ! Lucy priait et offrait pour son frère les œuvres de sa vie nouvelle : elle écrivait à sa mère :

“ J'ai lavé les pieds à nos pauvres vieilles pour la première fois, et je suis si peu mortifiée que j'y ai eu quelque répugnance. Mais j'ai dit à Notre-Seigneur :— Pour James ! et je n'aurais plus volontiers cédé ma place aux genoux de ces bonnes créatures... demain, je vais quêter au marché, oh ! si nous pouvions avoir quelques bons affronts, ce serait encore pour James, mais j'ai peur que non, on nous aime trop, car notre petit âne plie sous le poids des dons... on m'a promis que la semaine prochaine j'irais aux étables ; je vous dirai, chère maman, si j'ai eu quelque chose à offrir pour ce qui nous occupe ; n'est-ce pas plaisant, aux étables, moi qui aimais tant l'eau de Portugal ?... ”

Madame Gordon souriait et soupirait en lisant ces lettres qui renouvelaient chaque fois l'immolation de son cœur, et dans sa maison solitaire, elle ne pouvait pas songer sans larmes à sa Lucy qui servait de fille et de soutien à ces pauvres délaissés et leur sacrifiait sa beauté et sa jeunesse.

— O perle précieuse, disait-elle parfois, j'ai tout donné pour t'acquérir ! ô perle, tu coûtes cher !

Elle était seule un soir d'automne, seule et triste, pensant aux absents, à ceux qui étaient partis pour toujours et à ceux qui ne reviendraient plus que par intervalles dans la maison paternelle. Un domestique entra, mit

sur la table des lettres et des brochures, et il dit avec la familiarité d'un vieux serviteur :

— Madame, je crois qu'il y a une lettre de monsieur James.

C'était vrai ; Clémentine l'ouvrit avec empressement :

“ Ma chère et bonne Mère,

“ Je crois que vous avez beaucoup prié pour moi, je ne saurais m'expliquer autrement ce que j'éprouve, le changement surnaturel qui s'est fait en moi et qu'aucune considération humaine ne pouvait faire prévoir. J'ai voulu vous dire avant toute autre chose, que vous avez sujet de vous réjouir, que j'ai mille fois sujet de vous bénir, car, ô ma très-chère mère, je vivrai et mourrai catholique.

“ Comment cela se fait-il ? Pourquoi ? Je n'en sais rien. Je confesse, et j'en suis honteux, que jamais je ne m'étais inquiété de la question religieuse, très différent en cela de ma bonne sœur Lucy, qui, dès ses jeunes années, se préoccupait et se demandait :— Où est la vérité ? Je ne voulais, moi, que profiter de la jeunesse dans la limite permise, voyager pour agrandir mes connaissances, arriver au mariage, jouir de la fortune, et m'établir honorablement et confortablement dans ce monde jusqu'à l'heure de la mort. J'avais pour la religion de mon père un respect instinctif et peu raisonné ; j'admettais les dogmes qu'elle admet et je reposais tranquillement sur ma foi, pensant qu'elle suffisait au salut, c'est là, vous le savez, la doctrine de tout ferme et loyal protestant.

“ Un accident de mer, qui mit ma vie en péril, me fit faire quelques réflexions. Un peu de remous, quelques souffles de vent, de l'eau et de l'écume avaient failli anéantir cet avenir doux et tranquille que je m'étais créé : un moment de plus, il n'y avait plus pour moi ni retour en France, ni fortune, ni femme à chérir, ni existence agréable à mener ; que serais-je devenu ? et quel sort m'était réservé dans cet éternel avenir auquel on ne peut échapper ? Ces réflexions me revinrent souvent, et me tinrent dans un certain état de crainte de Dieu, de vigilance sur moi-même qui m'a été profitable. La crainte au Seigneur est le commencement de la sagesse.

“ En abordant aux Indes, je m'atten-

jais à voir les prodiges de la puissance anglaise et les merveilles de l'apostolat anglican, pour lequel mon pauvre père dépensait si volontiers son argent. Je savais par cœur les noms des grands missionnaires dont les rapports annuels édifient la Société biblique ; j'avais lu les délicieuses poésies de l'évêque Réginald Hebert, les travaux scientifiques du docteur Carey, ceux d'Hervey Spence et je ne doutais pas qu'ils n'eussent accompli chez les païens de l'Inde des miracles de conversion, égalant ceux de Paul et de Barnabé. Je perdis vite mes illusions : dans toutes les grandes villes que je visitai, Bombay, Lahore, Calcutta, Bénarés, je vis nos ministres parfaitement établis, dans de charmantes résidences, ayant autour d'eux une jeune et intéressante famille et de nombreux serviteurs pour allumer la pipe et porter le palanquin : je vis les pasteurs, mais inutilement je cherchai le troupeau : nul ne courait après les pauvres brebis égarées dans le désert, et l'auditoire de nos apôtres ne se composait que de leurs compatriotes exilés, pour cause de fortune aux bords du Gange. On s'occupait si peu de la conversion des Hindous qu'au vu et au su de l'Eglise établie, d'habiles négociants de Birmingham faisaient d'admirables affaires en fabriquant des idoles, des Vichnou, des Brahma et des Boudha, qu'on expédiait dans l'Inde, par grandes cargaisons.

« Dans les faubourgs des grandes villes se rencontraient quelques prêtres catholiques, qui, sans appui, sans argent, cherchaient des âmes et en trouvaient, dit-on. On me conta même l'histoire d'un Jésuite des temps passés qui s'était fait, en apparence, paria pour vivre avec les parias et les convertir, et d'un autre, le père de Nobilis, qui pratiquait les jeûnes et les austérités des brahmines, afin de les gagner à l'Evangile. Je me bornai à répondre à celui qui me citait ces traits :—Nos pasteurs avec femmes et enfants, auraient eu peine à en faire autant. Et je quittai l'Inde, désabusé de l'apostolat protestant.

« Je vous ai conté mon voyage au Japon et le séjour que j'ai fait en Chine ; je remarquai dans ces deux contrées beaucoup de traces et de souvenirs de la religion catholique, aucun de la foi protestante ; on voit en Chine des religieuses catholiques, on sait que des

prêtres courageux y dirigent des communautés florissantes au milieu des persécutions, mais jamais devant le tribunal des mandarins ou sur le chemin du supplice, on n'a vu un pasteur protestant venant disputer à une robe noire la palme du martyr. Ces réflexions me poursuivaient ; je faisais quelquefois un effort pour leur échapper en m'occupant d'histoire naturelle, de science, de linguistique, mais je ne parvenais pas à m'abstraire de ces idées et de ces comparaisons : la vérité que je voulais fuir, se dressait devant moi.

« Je partis pour le Tong-Khing que je voulais visiter afin de ne pas laisser mon voyage incomplet ; je visitai les villes de l'empire annamite, et j'appris bientôt par les récits des gens du pays et par ceux de quelques espagnols, avec lesquels j'em'étais lié, qu'une persécution incessante et sanglante sévissait dans ce pays contre les catholiques. Toujours les catholiques ! et on me nommait ceux qui avaient donné leur sang en témoignage. Ces témoins qui s'étaient fait égorger, c'étaient de pauvres indigènes au nom barbare ; c'étaient des religieux dominicains venus des Philippines, c'étaient des prêtres français, inconnus au monde, grands et glorieux dans le ciel. On me parlait des cruelles tortures qu'avait eut à subir M. Gagelin, M. Cornay, Monseigneur Boré, M. Jacquard.... Je ne doute pas, ma mère bien-aimée, que vous connaissiez et vénériez ces noms. Ah ! si un jour celui de votre fils pouvait être inscrit à leur suite !

« J'admirais des actes héroïques, dignes des premiers jours de l'Eglise, mais je n'allais pas plus loin. Il fallait que je visse comme un autre Paul, le supplice d'un autre Etienne. Un jour, c'était 2 février 1861, j'entrai à cheval, et le cigare à la bouche, dans un de ces villages qu'au Tong-King on nomme des villes ; les rues étaient animées et je crus qu'on célébrait quelque fête bouddhique, en l'honneur des Fleurs ou des Lanternes ; la foule croissait, j'arrêtai mon cheval au coin d'une rue, et me conformant à l'attitude du peuple, j'attendis comme lui quelqu'un ou quelque chose qui allait passer. Le bruit sinistre des gongs se faisait entendre, des soldats annamites, armés de lances, ouvraient une route au cortège et précédaient deux éléphants qui portaient des mandarins de la justice en habit de cérémonie, et derrière eux, en-

touré de soldats, s'avancait le front haut, l'air triomphant, un homme chargé de chaînes, c'était un Européen, c'était un prêtre catholique, et il allait au martyre. Sa voix nette et pleine arriva jusqu'à moi : il chantait le cantique *Benedictus* que l'on chante aussi dans l'église d'Angleterre. Il passa devant moi, je le vis bien en face, il était jeune; de la figure la plus aimable et il paraissait le plus heureux des hommes. Son regard sa voix, son enthousiasme m'électrisaient et moi qui ai toujours redouté la vue du sang et l'aspect de la souffrance, je le suivis, le plus près possible, jusqu'au lieu du supplice. Je suivis ses pas, j'entendis ses chants célestes, j'interrogeai jusqu'au bout sa physionomie sereine, ferme, douce et ardente ; je le vis se mettre à genoux, je vis le glaive se lever et cette noble tête rouler dans la poussière. L'âme du martyr triomphait au ciel, son sang inondait le sable. Sang de martyr, semence de chrétiens ! ma mère j'étais catholique.

« Je ressemblais à un aveugle qui reconvre soudain la vue : je voyais avec une clarté évidente, dans une splendeur immaculée, la véritable Eglise de Jésus-Christ ; je voyais et je croyais. et dès ce moment, il m'eût été aussi impossible de demeurer dans l'hérésie qu'il le serait à un homme, enfermé dans une sombre caverne, de ne pas tendre de toutes ses forces vers la lumière et la vie. Tous les préjugés, toutes les préventions dues à l'éducation, tombaient en poussière, et je contemplais avec une joie ineffable la majesté de cette Eglise, fondée par le Sauveur, debout après dix-huit siècles et donnant toujours à son divin époux, les gages de l'immortel amour, elle vit, puisqu'elle agit ; elle vit, puisqu'elle donne son sang ; elle vit, puisqu'elle aime jusqu'à mourir et les branches séparées de ce tronc superbe, les rameaux détachés de la vigne, sont morts et desséchés.

« Je passai cette journée dans une extase qui ne me permit pas de suivre le cours des heures ; je ne cessai de penser à cet heureux martyr, entré, la palme à la main, dans les rangs de l'escadron fidèle qui a tout bravé pour Jésus-Christ, et je me disais :—Je veux aussi le baptême, le sacerdoce et le martyre. Vous voyez, ma mère, que

Dieu, par les prières de son serviteur, avait renouvelé mon âme.

« Je partis le lendemain pour Macao ; j'y fus instruit et baptisé, et dans dix jours, je m'embarquai pour la France, mais je ne reposai pas longtemps sous votre toit, ma mère. Dieu me vint aux Missions, et je retourne en France pour vous embrasser et me préparer à la prêtrise et à l'apostolat.

« Je vous supplie de me donner votre bénédiction, et de croire, ma bonne mère, que jamais je ne vous ai mieux aimée que depuis que nous sommes unis dans la même foi.

Votre fils respectueux.

JAMES GORDON.

« Le nom du bien heureux martyr auquel je dois ma conversion, est Théophile Vénard (1) Aimez-le, ma mère, et bénissez-le. »

Madame Gordon acheva à genoux la lecture de cette lettre, la miséricorde divine lui apparaissait telle qu'un nouveau buisson ardent dont les splendeurs la remplissaient de joie et de terreur tout à la fois ! Elle bénissait, elle pleurait, elle adorait, elle gémissait, comme Monique à Ostie, elle n'avait plus rien à demander au ciel, mais les liens de la vie ne se dénouant pas encore pour elle, son cœur pressentait de grandes douleurs et une cruelle séparation. Dieu demandait ce nouveau sacrifice : un Dieu si prodigue pouvait-il demander sans obtenir ? mais, ô Perle de l'Évangile, tu coûtes cher aux âmes qui t'ont désirée !

XI

Les Adieux.

Il est, dans toute vie, des moments de repos. Les trois années qui suivirent le retour de James Gordon en

(1) M. Théophile Vénard fut martyrisé au Tong-King, le 2 février 1861, à l'âge de trente-deux ans. La veille de sa mort, il écrivait à son père : « Un léger coup de sabre, séparera ma tête, comme une fleur printanière que le maître cueille en son temps, un peu plus tôt, un peu plus tard. Autre est la rose empourprée, autre le lys virginal, autre l'humble violette. Tâchons tous de plaire, selon le parfum ou l'éclat qui nous sont donnés au souverain Seigneur et maître. Je vous souhaite, mon cher Père, une longue vieillesse. Portez d'abordement la croix de cette vie à la suite de Jésus, jusqu'au calvaire d'un heureux trépas. Père et fils se retrouveront en Paradis. Moi, petit fils, je m'en vais le premier. Adieu. »

France furent si calmes et si douces qu'elles semblaient une initiation au jour éternel. Lucy, après ses vœux, était revenue à Paris et sa mère avait la consolation de la voir et de l'aider dans ses bonnes œuvres ; James, entré au séminaire des Missions étrangères, s'y préparait à l'apostolat, et jamais vocation ne fut à la fois plus constante et plus ardente ; Georgiana, durant chacune des trois années, avait passé quelques mois en France, remplissant la maison maternelle, d'ordinaire si mélancolique, de sa grâce, de sa tendresse et de la gaieté qu'apportaient avec eux ses beaux enfants. Madame Gordon jouissait de ces délices que Dieu lui laissait encore, mais elle n'ignorait pas que les trois années devaient aboutir à une séparation sans retour. qu'elle verrait partir son fils et ne le verrait pas revenir, qu'elle subirait l'attente que la Sainte Vierge subit, hélas ! qu'elle attendait le jour où son fils donnerait son sang et sa vie, et que le véritable repos, elle ne le connaîtrait plus, du jour où James serait parti. Elle préparait son cœur, mais quoique bien soumis, il sentait la pointe de l'épée.

James avait reçu la prêtrise aux Quatre-Temps d'été, et il n'avait pu dissimuler à sa mère que le départ était prochain ; le jour même était fixé. Georgiana, retournée depuis peu de temps en Angleterre, revint avec son mari et ses enfants pour dire à son frère le dernier adieu. Le jour était arrivé ; madame Gordon avait vu son fils le matin, seule ; elle devait le revoir, après les vêpres et le baisement des pieds, et elle donna rendez-vous à sa fille et à son gendre, aux Missions étrangères, après la cérémonie. Elle partit seule ; Lucy, cachée sous le modeste manteau des Petites-Sœurs, se trouvait déjà dans la chapelle ; et toutes deux, avec des sentiments qui ne sont pas de ce monde et qui confinent à l'autre vie, assistèrent aux prières solennelles et à l'émouvante prédication qui faisait couler tant de larmes, car dix missionnaires parlaient, et leurs parents, leurs amis, priaient avec eux une dernière fois.

Le moment des adieux vint trop vite. Les dix apôtres qui, le lendemain, allaient partir pour le couchant ou pour l'aurore, chercher au Tong-King ou en Corée le martyre sanglant, ou dans les Missions de l'Amérique le

long martyre des misères et des privations, les dix élus voyaient à leurs pieds leurs aînés dans le sacerdoce, leurs jeunes frères, destinés à les suivre dans la carrière, leur père, leur mère, leurs jeunes sœurs. Debout sur les marches de l'autel, radieux et modestes, ils recevaient ces derniers baisers dont des lèvres vénérées et aimées couvraient les pieds qui allaient porter au loin l'Évangile. James Gordon se distinguait parmi ses compagnons par l'expression enthousiaste de son beau visage : il semblait qu'il vit les cieux ouverts et le Fils de l'Homme debout à la droite de Dieu ! Pourtant, quand il vit sa mère prosternée devant lui, ses yeux bleus se voilèrent de larmes, et il se pencha pour la relever...

Lucy, à son tour, se mit à genoux et baisa les pieds de son frère pour lequel elle avait tant prié, elle se releva ; une dame, conduisant un enfant, se prosterna à son tour, et d'un geste charmant, elle inclina sur les pieds du missionnaire la tête blonde du petit garçon. Un homme la suivit, conduisant une toute petite fille ; tous deux aussi se courbèrent et baisèrent avec respect les pieds de James. Celui-ci n'avait pu, à leur vue, retenir une exclamation : sa mère et sa sœur regardaient avec une émotion extrême : ils avaient tous reconnu William Dryfsdale, sa femme et leurs enfants, prosternés devant le missionnaire catholique !

Quand, une demi-heure après, ils se retrouvèrent tous dans le parloir des missions étrangères, William, l'air ému et profondément satisfait, prit la main de Madame Gordon et celle de James, et il dit :

— Nous sommes catholiques comme vous !

— Oui, maman, s'écria Georgiana, plus de barrière entre nous ! nous croyons, et de tout notre cœur, ce que vous croyez, et si nous ne vous l'avons pas annoncé dès hier, c'était pour ne pas troubler le recueillement de ce grand jour.

— O mon Dieu ! c'est trop de grâces ! dit Madame Gordon en pâlisant de joie, vous m'inondez de vos bénédictions !

— Mon sang pour vous, Seigneur ! dit James en joignant les mains.

— Vous servir dans vos pauvres toute la vie, est-ce assez ? dit Lucy.

Quand cette émotion d'un joie éton-

née comme celle d'une âme qui entre au ciel, fut passée, car tout passe, James dit à son beau-frère :

—Comment cela se fait-il ? qu'est-ce qui vous a éclairé ?

—Les conseils d'un ami, répondit-il, qui me voyait souffrir les mêmes doutes dont il avait souffert, et qui après avoir cherché l'apaisement chez les Paysésistes, était arrivé enfin à la pleine lumière du catholicisme. Il me soutint, m'éclaira, leva les dernières objections et me conduisit à l'heureux bercail où nous voici tous pour toujours. Georgiana m'a suivi, et nos enfants et nous, nous avons reçu le baptême, il y a trois jours à peine.

—J'en suis si heureuse, dit Georgiana ; depuis longtemps je voyais le trouble intérieur de William, et je pensais qu'il trouverait le repos là où mon frère et ma sœur l'on trouvé.

—Humainement parlant, reprit son mari, j'ai fait des sacrifices à ma foi, puisque je perds avenir et fortune, mais qu'elle compensation ! et que le plus modeste cottage, avec cette pleine certitude dont je jouis, me sera plus doux que le magnifique prieuré dont j'étais l'héritier.

—Dieu est magnifique dans ses dons ! dit madame Gordon ; je le sens, même en ce moment des adieux, quoique mon fils parte demain, je sens la bonté et la générosité divines. Mes chers enfants, prions ensemble, puisque nous sommes unis déjà sur la terre, avant de l'être dans le ciel.

Ils prièrent,—et se séparèrent. James est au Tong-Khing, usant dans un ardent apostolat sa santé et sa vie ; Lucy est l'humble ange des vieillards, madame Gordon vit en Dieu et pour les pauvres. Georgiana et son mari élèvent leurs enfants pour le ciel, et l'Eglise catholique d'Angleterre n'a pas de membres plus fervents. Tous ont acheté la Perle précieuse.

Maximes et Pensées.

L'homme est comme un livre que l'on imprime. Ce n'est qu'après bien des épreuves qu'il arrive à être corrigé.

Quand un mendiant vous tend la main ce n'est pas pour qu'on la lui serre.

LE LOUP-BLANC

PAUL FEVAL.

(Suite et Fin.)

XXXIII.

Le tribunal des Loups.



DEUX heures après, les souterrains de la Fosse-aux-Loups présentait un aspect inusité et vraiment solennel.

Ce n'était plus ce désordre qui remplissait la caverne, la première fois que nous avons pénétré dans la retraite des Loups.

Aujourd'hui, les Loups, rangés avec méthode, masqués et armés comme pour un combat, formaient cercle debout, autour de la table des vieillards.

Ceux-ci étaient sans armes et flanquaient, quatre d'un côté, quatre de l'autre, un siège élevé de deux gradins au-dessus des leurs, où trônait le Loup blanc.

Un profond silence régnait dans le souterrain.

Au bout de quelques minutes les rang s'ouvrirent et donnèrent passage à un homme pâle et tremblant, dont le visage exprimait une mortelle terreur.

Cet homme était Hervé de Vaunoy.

Deux Loups l'escortèrent jusqu'à la table où siégeaient les huit vieillards présidés par le Loup blanc.

—Maitre, dit l'un des anciens, il a été fait suivant votre volonté. Voici l'assassin au pied de notre tribunal. Vous plaît-il qu'on l'interroge ?

—Cela me plaît, répondit le Loup blanc.

Le père Toussaint se leva.

—Hervé de Vaunoy, dit-il, des cen-

taines de nos frères sont morts par ton fait ; leur sang pèse sur toi, et tu vas mourir si tu ne peux nous prouver ton innocence.

—Nous avons fait un pacte, balbutia Vaunoy : j'ai rempli mes engagements ; vous avez les cinq cent mille livres. Pourquoi ne tenez-vous pas votre parole ?

—Notre parole n'est rien, répondit le père Toussaint, celle du Maître est tout, et tu n'avais pas la parole du Maître. Défends-toi autrement, et fais vite !

Le vieux Loup ajouta sans s'émouvoir le moins du monde :

—Yaumi, prépare une corde, mon petit.

Une sueur glacée inondait le visage de Vaunoy.

—Mes bons amis, s'écria-t-il, ayez pitié de moi ! On m'a calomnié près de vous ; j'ai toujours aimé tendrement mes pauvres vassaux de la forêt. A l'avenir, je ferai pour eux davantage encore ; je reconnaitrai par devant le garde-notes de Fourgères le droit qu'ils ont de faire avec mon bois du charbon, du cercle, des sabots, des paniers...

—Tais-toi ! interrompit la voix sévère du Loup blanc, tu mens !

—La corde est-elle prête, Yaumi ? demanda le père Toussaint.

Yaumi répondit affirmativement, et Vaunoy, tournant les yeux de son côté, vit en effet une corde se balancer dans les demi-ténèbres qui régnaient derrière les rangs serrés des Loups. Tout son corps trembla, puis le sang lui monta violemment au visage.

—Misérables ! s'écria-t-il avec la rage que donne aussi la frayeur portée à l'excès ; de quel droit me jugez-vous, moi gentilhomme et votre maître ? Je serai vengé ; votre repaire sera détruit ; vous serez tous brûlés vifs... Mais non, mes excellents amis, ma tête s'égare ! miséricorde ; je ne vous ai jamais fait de mal. On vous a menti. Si vous aviez pu voir de près ma conduite...

—Pour ton malheur, nous ne te connaissons que trop.

—Vous vous trompez, reprit Vaunoy ; sur mon salut, vous méconnaissez mes sentiments pour vous. Si vous pouviez interroger mes gens... Un sursis, mes amis ! accordez-moi un sursis afin que je puisse me justifier !

—Tu veux qu'on interroge tes gens ? demanda ironiquement Toussaint.

—Je le veux ! s'écria Vaunoy, se reprenant à cette frêle espérance et désirant d'ailleurs gagner du temps ; tous ils vous diront ma tendre sollicitude pour mes pauvres enfants de la forêt...

—Soit ! interrompit le père Toussaint. On ne peut te refuser cela.

Vaunoy respira.

—Approchez ! reprit Toussaint en s'adressant aux deux Loups qui étaient à droite et à gauche de Vaunoy.

Les deux Loups s'ébranlèrent, et sur un signe du vieillard, firent tomber leurs masques de fourrures.

Vaunoy poussa un cri d'agonie.

—Yvon ! fit-il, Coentin !

—Eh bien ! reprit encore Toussaint, tes gens vont nous dire la tendre sollicitude...

—Miséricorde ! interrompit Vaunoy en tombant à genoux.

Le tribunal se consulta, ce ne fut pas long. Le Loup blanc ne prit point part à la délibération.

—Hervé de Vaunoy, dit ensuite le vieux Toussaint avec lenteur, les Loups te condamnent à mourir par la corde, et tu vas être pendu, sauf avis autre et meilleur du Maître.

Le Loup blanc se leva.

—C'est bien, dit-il. Que Yaumi reste auprès de la corde. Vous autres, mes frères, retirez-vous.

Cet ordre s'exécuta comme par enchantement. La caverne s'illumina au loin laissant voir d'immenses galeries souterraines et d'interminables voûtes.

Les Loups s'éloignèrent de divers côtés et bientôt leurs torches parurent comme des points lumineux dans le lointain, tandis qu'eux-mêmes, amoindris par la perspective et bizarrement éclairés au milieu de la nuit, semblaient des êtres de forme humaine, mais d'une fantastique petitesse : des *korrigunets* par exemple, les lutins des clairières, ou bien de ces étranges démons qui mènent le bal au clair de la lune, sur la lande, autour des croix solitaires, et que les bonnes gens du pays de Rennes apprennent à redouter dès l'enfance sous le nom de *chats courtauds*.

Vaunoy était toujours à genoux. Le Loup blanc descendit les marches de son trône et s'approcha de lui.

—Lève-toi, dit-il en le touchant du pied.

Vaunoy se leva.

—Tu es un homme mort, reprit le

Loup blanc, si je ne mets mon autorité souveraine entre toi et la potence :

—A quel prix faut-il acheter la vie ?

—La vie ? répéta le Loup blanc, à aucun prix je ne te vendrai la vie, Hervé de Vaunoy, assassin de mon père et de ma femme !

—Moi ! se récria le maître de la Tremlays, mais je ne vous connais pas !

Le Loup blanc souleva son masque.

—Vous ! s'écria Vaunoy stupéfait ; Jean Blanc !

—Tu me croyais depuis longtemps en terre, n'est-ce pas ? demanda le roi des Loups ; tu ne t'attendais point à rencontrer dans l'homme puissant le vermisseau que ton pied écrasa si impitoyablement autrefois. Dieu m'a tenu en sa garde, non point pour moi, je pense, mais pour le fils de Treml, race de soldats et de chrétiens !

—Le fils de Treml ! répéta Vaunoy dont la terreur augmenta.

—Encore un que tu as voulu assassiner : par deux fois !

Vaunoy pensa que le roi des Loups en oubliait une.

—Par deux fois ! reprit Jean Blanc. Insensé ! tu ne savais pas que cet enfant était ton bouclier ! Tu ne savais pas que, lui mort, il n'y aurait plus rien entre ta poitrine et le plomb du vieux mousquet de mon père ! Que de fois je t'ai tenu en joue sous le couvert, Hervé de Vaunoy !

Celui-ci frissonna.

—Que de fois, lorsque tu passais par les grandes allées de la forêt, seul ou avec des valets impuissants à te protéger contre une balle bien dirigée, j'ai appuyé mon fusil contre mon épaule et mis le point de mire sur toi. Mais une voix secrète me retenait toujours. Je pensais que j'aurais besoin de toi pour le petit monsieur Georges, et je t'épargnais. J'ai bien fait d'agir ainsi. Le moment est venu où ta vie et ton témoignage devient nécessaire au légitime héritier de Treml.

—Savez-vous donc où il est ? demanda Vaunoy à voix basse.

—Il est chez lui, dans la maison de son père, au château de la Tremlays.

—Ah ! fit Vaunoy feignant la surprise.

—Oui, reprit le Loup blanc ; mais, cette fois, tu ne l'assassineras pas. Abrégeons. Veux-tu sortir d'ici sain et sauf ?

—A tout prix ! répondit Hervé qui, par extraordinaire, disait là sa pensée entière.

—Expliquons-nous : je ne te rends pas la vie. Tu restes à moi, pour le sang de mon père, pour le sang de ma femme. Seulement, je te donne un répit et une chance de m'échapper. Pour cela, voici ce que je te demande.

Jean Blanc montra du doigt un coin de la table où se trouvait ce qu'il faut pour écrire, et reprit :

—Je vais dicter, écris :

Vaunoy s'assit à la table.

Jean Blanc dicta :

“ Moi, Hervé de Vaunoy, je déclare reconnaître, dans la personne du sieur Didier, capitaine au service de S. M., le roi de France et de Navarre, Georges, petit-fils et légitime héritier de Nicolas Tremlays, seigneur de Bouëxis-en-forêt, feu mon vénéré parent ; en foi de quoi je signe ”

Vaunoy n'hésita pas un instant. Il écrivit et signa couramment sans omettre une seule syllabe.

—Et maintenant, dit-il, suis-je libre ?

Jean Blanc épela laborieusement la déclaration et la mit dans son sein.

—Tu es libre, répondit-il ; mais songes-y et prend garde ! Désormais je n'ai plus besoin de toi, cache bien ta poitrine, qui n'est plus protégée contre ma vengeance. Va-t-en !

Vaunoy ne se le fit point répéter. Il se dirigea au hasard vers l'un des points de lumière.

—Pas par là ! dit Jean Blanc ; Yaumi, bande les yeux de cet homme, et conduis-le au delà du ravin... Encore un mot, monsieur de Vaunoy ; vous allez trouver à La Tremlays Georges Treml, le fils de votre bienfaiteur, le chef de votre famille, si tant est que vous ayez dans les veines une seule goutte de ce noble sang. Reconnaissez-le tout de suite, croyez-moi, et traitez-le comme il convient.

Vaunoy donna sa tête à Yaumi qui lui banda les yeux et le prit par le bras. Ils remontèrent ainsi tous deux les escaliers humides et glissants qui descendaient dans le souterrain.

Puis Vaunoy sentit une bouffée d'air et aperçut une lueur à travers son bandeau.

Il respira avec délices et ne put retenir une joyeuse exclamation.

—Vous avez raison de vous réjouir, dit Yaumi. Je crois que le diable vous

protège, car, où vous avez passé, un honnête homme eût laissé ses os. C'est égal. Vous l'avez échappé deux fois ; à votre place je m'en tiendrais là.

—Tu es de bon conseil, mon garçon, répondit Vaunoy qui commençait à se remettre ; je vais vendre mon château de la Tremlays ; je vais vendre mon manoir de Bouéxis-en-Forêt, et je m'en irai si loin, si loin, que, je l'espère, je n'entendrai plus parler des Loups. Adieu !

Yaumi le suivit de l'œil pendant qu'il perceait hâtivement le fourré.

—Du diable si je n'aurais pas mieux fait de le laisser pendu la première fois qu'on a noué une corde à son intention, grommela-t-il ; mais le Maître a son idée et il est plus fin que nous.

Vaunoy traversa le fourré au pas de course et s'engagea, sans ralentir sa marche, dans les allées de la forêt.

Il ne se retourna pas une seule fois pendant toute la route, et bien souvent il eut la chair de poule en voyant s'agiter les branches de quelque buisson.

Aucun accident ne lui arriva en chemin.

Lorsqu'il se trouva enfin entre la double rangée des beaux chênes de l'avenue de la Tremlays, il ôta son feutre et tamponna son front ruisselant de sueur en aspirant l'air à pleine poitrine.

—Saint-Dieu ! murmura-t-il, deux fois la corde au cou en quarante-huit heures, c'est une rude vie ! Je le ferai comme j'ai dit : je quitterai la Bretagne. Mauvais pays ! Avec le prix du domaine de Treml, je serai partout un grand seigneur. Mais qui eût cru que ce misérable fou de Jean Blanc vivait encore ?... que je le tiens une fois en mon pouvoir, et il ne me mettra plus jamais en joue ni sous le couvert ni dans la plaine !

Il continua de marcher en silence, puis il s'arrêta tout à coup, et un sourire de satisfaction entr'ouvrit ses minces lèvres.

—A tout prendre, dit-il, je m'en suis tiré à bon marché ! ma déclaration pourra donner un nom à ce petit Georges Treml, si M. de Béchameil et le parlement ne trouvent pas moyen de rabattre ses prétentions, ce qui est fort à espérer. Mais, en aucun cas, ce griffonnage ne peut m'enlever mon domaine. J'ai un acte de vente en bonne et due forme, j'ai des amis au parle-

ment, et une possession de vingt années est bien quelque chose. Certes, j'aimerais mieux M. le capitaine mort que vivant, mais puisque le hasard le protège, qu'il vive : je m'en lave les mains et fais serment de ne lui jamais rendre un denier de son héritage.

M. de Vaunoy, tout en soutenant avec lui-même cet intéressant entretien, était arrivé à la porte du château. Il entra.

Jean Blanc, lui, après le départ de son prisonnier, resta quelques instants plongé dans ses réflexions ; puis, avec l'aide de Yaumi, qui était de retour, il se noircit le visage et reprit son costume de charbonnier.

Cela fait, il quitta le souterrain, descendit au fond du ravin et entra dans le creux du grand chêne.

Il s'était muni d'un outil pour creuser la terre.

XXXIV

Jean Blanc.

Quand Didier arriva au château de la Tremlays, après son entrevue avec Jean Blanc, Hervé de Vaunoy était absent. Le château gardait l'apparence d'une place prise d'assaut, et le jeune capitaine fut fort étonné d'apprendre ce qui s'était passé la nuit précédente.

Jean Blanc et Marie ne lui avaient raconté, en effet, que ce qui se rapportait immédiatement à lui ; savoir l'attaque nocturne, la mort de Jude et la façon dont lui, Didier, avait été sauvé.

Il ne savait rien du vol des cinq cent mille livres, presque rien de l'attaque des Loups.

La première personne qu'il rencontra sous le vestibule fut M. l'intendant royal. Le pauvre Béchameil avait perdu les roses éclatantes de son teint. Il était pâle, et sa physionomie abattue exprimait un profond chagrin. Ce fut lui qui raconta au capitaine les événements de la nuit.

—Il y a eu trahison, dit-il en finissant ; les soldats et les sergents de la maréchaussée ont été traitreusement empêchés de faire leur devoir. Et cela me coûte cinq cent mille livres, monsieur !

—Il y a eu trahison, en effet, répondit le capitaine ; n'avez-vous nul soupçon ? Ne savez-vous quel peut être le coupable ?

Béchameil mit ses doigts dans sa tabatière émaillée et regarda le capitaine en dessous.

—Des soupçons ? répéta-t-il, je ne sais trop. J'ai perdu cinq cent mille livres, voilà ce qui est cruellement certain. Monsieur le capitaine, je donnerais six mois de vie pour vous voir possesseur d'un bon et opulent domaine.

—Pourquoi cela ? demanda Didier étonné.

Parce que j'ai perdu cinq cent mille livres, et que, pauvre comme vous êtes, le parlement ne pourrait que vous faire pendre ou décapiter. Soit dit, monsieur le capitaine, sans offense aucune et avec toute la considération qui est due à votre titre d'officier du roi.

—Oserait-on m'accuser ? s'écria Didier.

—Qui donc ? répondit Béchameil avec mélancolie : qui donc prendrait ce soin, monsieur, si ce n'est moi ? Je suis seul victime et ne me plains point, parce qu'il vous faudrait bien longtemps, monsieur le capitaine, pour me solder mes cinq cent mille livres avec les émoluments de votre grade.

Didier était dans l'un de ces instants où le cœur est, pour ainsi dire, inaccessible à la colère. Sa vie venait de subir une crise trop grave pour qu'il songeât à dépenser son courroux contre un personnage comme M. de Béchameil.

Au contraire, porté à compatir à ce chagrin qui, en définitive, avait une source sérieuse, et tout plein encore des révélations de Jean Blanc, il répondit à l'intendant à peu près comme il l'eût fait à une personne raisonnable, et lui laissa entendre que sa fortune allait subir un complet changement.

Béchameil haussa les épaules.

—Quelque héritage de vilain, grommela-t-il ; deux cents francs de rentes ! C'est égal, s'il est possible de les saisir, je les saisirai. Mais puissiez-vous me rendre mes cinq cent mille livres jusqu'au dernier sou, monsieur, nous ne serions pas quittes encore.

—Comment cela ? demanda Didier qui ne prit même par la peine de répondre à ce qui regardait le vol de la nuit précédente.

—Comment cela ! s'écria Béchameil enhardi par le calme de son interlocuteur : vous me le demandez, monsieur ! J'étais le fiancé de Mlle Alix de Vaunoy.

—Pauvre Alix ! murmura le capitaine.

—Cinq cent mille livres et ma fiancée ! reprit Béchameil. Si j'étais un homme de carnage, monsieur, je vous appellerais sur le pré !

A ces derniers mots, prononcés d'une voix plaintive, M. l'intendant royal tira sa montre de son gousset et leva les yeux au ciel.

—Onze heures ! murmura-t-il. Vous verrez qu'au milieu de cette bagarre personne ne se sera occupé de déjeuner !

Il salua Didier à la hâte et se dirigea vers la cuisine.

Didier resta soucieux. Evidemment M. de Béchameil ne serait pas le seul à l'accuser. Les deniers de l'impôt étaient à sa garde. Pour se disculper, un moyen unique se présentait, c'était de mettre au jour l'infâme conduite d'Hervé de Vaunoy.

Mais Alix ! Alix qui venait de le sauver ! Alix si noble et si malheureuse !

Didier repoussa bien loin cette idée.

Sans y songer, il prit la route de sa chambre. La porte était grande ouverte. Il entra.

Sur son lit, le corps du brave écuyer Jude était étendu. Une femme, agenouillée au chevet, priait à voix haute, récitant avec lenteur les versets du *De Profundis*. C'était la dame Goton Rehou qui rendait les derniers devoirs à son vieil ami.

Didier se découvrit et continua de marcher. Au bruit des éperons, la femme de charge tourna la tête. Elle n'avait point encore aperçu le capitaine, et sa vue lui causa une émotion dont la cause restait pour elle un mystère.

Didier s'arrêta près du lit ; il considéra longtemps en silence les traits de Jude auxquels la mort n'avait pu enlever leur expression de fermeté intrépide.

—Pauvre Jude ! pensa-t-il tout haut, car il avait oublié déjà la présence de la vieille femme. Dieu n'a point permis qu'il arrivât au but si ardemment souhaité. Il est mort avant d'avoir retrouvé le fils de son maître. Il est mort un jour trop tôt !

La vieille Goton Rehou se prit à trembler.

—Monsieur, monsieur, dit-elle ; mes yeux sont chargés de vieillesse et il y a vingt ans que je n'ai vu Georges Trembl,

mais... au nom de Dieu qui êtes-vous ?

On entendit le marteau de la porte extérieure. Didier courut à la fenêtre et aperçut Vaunoy qui entra dans la cour ?

—Qui êtes-vous ? répéta Goton en joignant les mains.

—Vous vous souvenez donc aussi de Treml ? demanda le capitaine.

...Si je m'en souviens, béni Jésus !

—Et bien ! dame suivez-moi ; vous entendrez le maître de la Tremlays me donner le nom qui m'appartient.

Didier quitta la chambre, traversa le corridor à grands pas et se rendit au salon où Vaunoy venait d'entrer. La vieille Goton le suivit de loin.

Au salon se trouvaient Mlle Olive de Vaunoy, M. de Béchameil et l'officier des sergents de Rennes.

Celui-ci aborda brusquement Didier :

—Capitaine, dit-il, hier au soir, pendant le souper, vous vous êtes endormi. Ce n'est pas naturel. Pendant votre sommeil on a pillé le château. Je me suis trouvé enfermé dans ma chambre ; nos gens se sont vus parqués dans une grange barricadée. Que pensez-vous de cela s'il vous plaît ?

—Il faut demander cela au maître de céans, répliqua Didier en allant vers M. de Vaunoy.

Celui-ci se munit de son plus doux sourire.

—Saint-Dieu ! mon jeune ami, s'écria-t-il en ouvrant les bras et en faisant la moitié du chemin, je viens d'apprendre des choses qui me transportent de joie. La Bretagne retrouve en vous un de ses plus vieux noms, et moi, le fils d'un excellent cousin. Embrassons-nous, mon jeune parent... Monsieur de Béchameil et mademoiselle ma sœur et vous tous ici présents, sachez que le vrai nom de ce cher capitaine est Georges Treml...

—De la Tremlays, seigneur de Bouëxis-en-forêt, ajouta Georges lui-même.

La vieille Goton, qui arrivait au seuil, s'appuya contre la muraille. Ses jambes, coupées par l'émotion, lui refusaient service.

—Je l'avais deviné ! murmura-t-elle en essuyant une larme du revers de sa main ridée. Oh ! que c'est bien ainsi que j'espérais le revoir ! beau, fort, l'épée au côté, la mine haute et fière,

comme il convient à un Breton de bon sang !

Mlle Olive joua de l'éventail. M. de Béchameil ouvrit de grands yeux.

—Peste ! pensa-t-il, ce n'est pas un mendiant, après tout.

—Tels étaient, en effet, les noms et titres de Nicolas Treml, votre aïeul vénéré, mon jeune ami, reprit Vaunoy, répondant aux derniers mots du capitaine.

—Et tels seront aussi les miens, monsieur, prononça Georges avec fermeté.

—Bien dit ! pensa Goton Rehou, qui admirait chaque mot, chaque geste de de son jeune maître.

—Monsieur mon cousin, repartit Vaunoy en mettant de côté son patelin sourire, je crois que vous vous faites une idée fautive de votre position nouvelle.

—Ne suis-je pas l'héritier de mon aïeul ?

—Si fait, mais...

—Mais quoi ? demanda Georges avec impatience.

—Mais quoi ? répéta en *aparté* la vieille Goton triomphante.

Il n'y eut pas jusqu'à M. l'intendant royal qui, persuadé du bon droit du capitaine, ne se dit *in petto* :

—Mais quoi ?

Hervé de Vaunoy reprit son sourire.

—Mon jeune ami, dit-il, l'emportement nuit parfois et ne sert jamais. A mon âge on ne parle pas à la légère. Croyez-moi : l'héritage de Nicolas Treml, dont Dieu puisse avoir l'âme loyale en son paradis, ne vous fera pas bien riche.

Le capitaine sentit le rouge de l'indignation lui monter au visage. Il s'approcha de manière à n'être entendu que de Vaunoy.

—Il y a sous votre toit, dit-il d'une voix contenue et que la colère faisait trembler, une personne que je respecte autant que je vous méprise. Rendez grâce à Dieu de posséder une pareille égide, monsieur !

—Que ne parlez-vous haut, monsieur mon cousin ? demanda Vaunoy qui fit appel à toute son effronterie.

—Misérable ! poursuivit Georges sans élever la voix, je pourrais vous livrer à la justice, car vous êtes trois fois assassin. Un ange vous protège, mais vous êtes ici chez moi, je vous fe-

rai chasser, du moins, par les soldats sous mes ordres.

Vaunoy fit un salut ironique.

—Mademoiselle ma sœur, dit-il, et vous, monsieur l'intendant, veuillez excuser notre entretien secret. Je vais du reste vous mettre au fait. Mon jeune cousin, pour premier acte de bonne parenté, me menace de me faire chasser de chez moi par les soldats de Sa Majesté.

—En vérité ! répliqua Béchameil, il a donc droit ?...

—Est-il possible ! dit mademoiselle Olive, lui qui était si aimable hier au soir !

—Il n'y a point entre nous de bonne parenté, monsieur, reprit Didier en faisant effort pour concentrer sa colère au dedans de lui-même ; je vous menace en effet de vous chasser, mais non pas de votre maison, car ce château est ma propriété.

—Pour ça, tu en peux faire serment, mon enfant chéri ! murmura la dame Goton Rehou.

—Oui-dà ! s'écria Vaunoy en ricanant ; vous croyez cela ? Et bien, mon jeune cousin, permettez que je m'absente une minute : le temps d'aller jusqu'à mon cabinet, et je reviendrai vous apprendre une foule de choses que vous paraissez ignorer.

Il sortit.

Presque au même instant, la figure noircie du charbonnier Pelo Rouan se montra sur le seuil.

Il tenait sous son bras un petit sac en toile noirâtre qui semblait renfermer un objet fort pesant. Tout le monde avait le dos tourné. La vieille Goton seule l'aperçut ; elle fit un mouvement, mais Pelo Rouan mit un doigt sur sa bouche, et il se glissa dans l'ombre projetée par l'un des hauts battants de la porte ouverte.

M. de Vaunoy reparut bientôt, suivi de maître Alain. Il avait à la main un parchemin déplié.

—Mon jeune ami, dit-il, je vous prie de m'excuser si je vous ai fait attendre. Veuillez prendre connaissance de cet écrit.

Le capitaine prit le parchemin et lut.

C'était l'acte de vente tracé tout entier de la main de Nicolas Trembl et confié par ce dernier à Hervé de Vaunoy.

—Monsieur, dit le capitaine après

avoir lu, il y a en tout ceci quelque odieuse machination que je ne comprends pas. Comment vous ; pauvre et nourri des bienfaits de mon aieul, avez-vous pu acheter et payer son domaine ?

—L'économie ! mon jeune ami, répondit Vaunoy en raillant ; avec de l'économie et quelques tritures des affaires, on accomplit des choses réellement surprenantes. Mais là n'est pas la question, et j'espère qu'il ne vous prendra plus la fantaisie de me menacer. Voyons ! vous êtes jeune, vous êtes pauvre ; votre aieul et moi nous nous sommes rendus de bons services mutuellement ; je ne demande pas mieux que d'oublier votre conduite. Voulez-vous que nous fassions la paix ?

—Jamais ! s'écria Georges en repoussant la main qui lui était tendue.

C'en est trop ! dit Vaunoy en se redressant, toute patience a un terme. Mademoiselle ma sœur et vous, monsieur l'intendant, vous êtes témoins que j'ai poussé la modération jusqu'à ses plus extrêmes limites. Mais croix donc, à mon tour, pouvoir dire à ce jeune homme qui m'a outragé devant tous : sortez de chez moi, monsieur ?

—Béni Jésus ! murmura la dame Goton, il va chasser mon pauvre petit Georges !

Le capitaine se couvrit, lança au maître de Tremblays un regard de dédain et se dirigea vers la porte.

A moitié route, il se trouva face à face avec Pelo Rouan, qui le prit par la main et le ramena au milieu du salon.

—Jean Blanc ! dit le capitaine étonné.

—Jean Blanc ! répéta mentalement Vaunoy qui regarda attentivement le nouveau venu, Saint-Dieu ! c'est lui en effet : le blanc sous le noir !

Il se pencha et dit un mot à l'oreille du majordonne qui venait d'entrer pour annoncer le déjeuner servi. Maître Alain sortit aussitôt.

—Que venez-vous faire ici ? ajouta Vaunoy en s'adressant au charbonnier.

—Je viens faire justice, répondit Jean Blanc d'une voix grave ; je viens, Hervé de Vaunoy, t'enlever le prix de vingt ans de fraude et de crimes.

Vaunoy regarda du côté de la porte

Maitre Alain ne revenait point encore.

Jean Blanc continua.

—Tu t'es prévalu d'un parchemin signé par Nicolas Trembl ; notre jeune seigneur va te répondre par un parchemin signé de toi.

—Moi ! j'ai signé comme quoi ce garçon est fils de son-père ! s'écria Vaunoy, voilà tout !

—Voilà tout, répéta Jean Blanc, aujourd'hui : c'est vrai, mais avec ce que tu signas il y a vingt ans, cela suffira.

Vaunoy changea de visage.

Jean Blanc tira de son sac un petit coffret de fer chargé de rouille.

Il le déposa sur le plancher, s'agenouilla auprès, et introduit son couteau dans la fente de la charnière.

La rouille avait rongé le métal, et le couvercle sauta presque sans efforts.

Le coffret contenait de l'or et un parchemin que Vaunoy reconnut sans doute, car il se précipita pour le saisir.

Georges Trembl le repoussa rudement. Ce fut lui qui prit l'acte des mains de Jean Blanc.

—Je savais bien ! s'écria-t-il après avoir lu : je savais bien qu'il y avait fraude et mensonge ! Voici une déclaration signée de vous, monsieur, qui porte que tout descendant de Trembl pourra racheter le domaine, moyennant cent mille livres tournois.

—Et voici les cent mille livres, ajouta Jean Blanc en frappant sur le coffret.

Vaunoy était muet de rage.

L'officier rennais, Mlle Olive et Béchameil s'étonnaient grandement, et ce dernier concevait un vague espoir de recouvrer ses cinq cent mille livres.

Quant à la vieille femme de charge, elle s'émerveillait et promettait en son cœur une neuvaine à Notre-Dame de Mi-Forêt.

À ce moment, maître Alain reparut à la porte du salon. Il était suivi des domestiques du château, armés jusqu'aux dents, et des sergents de Rennes. L'œil d'Hervé de Vaunoy étincela.

—Gardez toutes les issues ! s'écria-t-il. Je promets dix louis d'or à qui mettra le premier la main sur ce brigand ! Il désignait Jean Blanc du doigt.

—Cet acte est contre moi, reprit-il ; je suis dépouillé, pillé. Mais, saint-Dieu ! je serai vengé ! Regardez bien

cet homme monsieur de Béchameil ; cette nuit, cinq cent mille livres vous ont été enlevées ; le capitaine n'a pas su les défendre, ou plutôt il les a livrées, et sans doute l'argent que voici (il montrait le coffre,) est le prix de sa trahison !

—Infâme ! balbutia Georges, mis hors de garde par cette incroyable audace.

M. de Béchameil était tout oreilles, et l'officier rennais semblait à demi convaincu.

—As-tu bien le courage de nier, Georges Trembl ? poursuivit Vaunoy ; cet homme qui vient à ton secours n'est-il pas le même qui cette nuit a dirigé l'attaque ?

—Si j'avais su cela, grommela Gotton, du diable si j'aurais fait le coup de fusil contre lui !

—Cet homme qui t'apporte ta part du vol, reprit encore Vaunoy, n'est-il pas de ceux dont le nom seul est une condamnation ? En avant, bon serviteurs du roi ! emparez-vous du chef des Loups.

—Le Loup blanc ? s'écrièrent ensemble Béchameil, mademoiselle Olive, les soldats et les domestiques.

Ces derniers, en même temps, firent prudemment un mouvement de retraite.

Les soldats s'avancèrent et entourèrent Jean Blanc.

—Saisissez-le ! s'écria Béchameil. Ah ! brigand détestable ! tu vas me rendre mes cinq cent mille livres !

Mademoiselle Olive, au seul nom du Loups blanc, s'était hâtée de tomber en pamoison.

Georges Trembl avait tiré son épée, résolu à défendre l'homme qui l'avait servi si puissamment et qui était le père de Marie.

Mais il n'eut pas besoin de faire usage de son armes. Au moment où les sergents, rétrécissant leur cercle, allaient mettre la main sur le roi des Loups, celui-ci ramassa sous lui ses longues jambes et fit un bond extraordinaire qui le porta par-dessus la ligne des assaillants, jusqu'à l'une des fenêtres du salon.

Les soldats hésitèrent, stupéfaits.

Jean Blanc se mit debout sur l'appui de la fenêtre.

—Quoi que tu fasses, Hervé de Vaunoy, dit-il, tu es vaincu. Tu n'auras pas même la vengeance ?

—Feu ! feu ! Mais tirez donc ! hurla Vaunoy qui arracha le mousquet de l'un des soldats et mit Jean Blanc en joue.

Georges, d'un coup de son épée, détourna le canon, et la balle alla se loger dans le lambris.

—Nous nous rencontrerons encore une fois, Hervé de Vaunoy, reprit l'albinos sans s'émouvoir ; ce sera la dernière, et tous nos comptes seront réglés !

Il sauta dans la cour à ces mots, puis on le vit franchir la muraille extérieure avec la prodigieuse agilité qui lui était propre.

—Feu ! feu ! répéta Vaunoy, qui tomba épuisé sur un siège.

Les soldats firent une décharge. Ce fut du bruit et de la fumée.

L'accusation dirigée contre le jeune héritier de Trembl ne pouvait se soutenir. Vaunoy lui-même n'essaya plus de combattre.

Il avait joué sa suprême partie, il avait perdu. Il se résigna au moins en apparence.

M. de Béchameil, marquis de Nointel, supporta la perte des cinq cent mille livres, ce dont le lecteur ne doit point s'affliger outre mesure, attendu que cet intendant royal en retrouvait deux fois autant, chaque année, dans la poche du roi.

Georges Trembl, en devenant Breton, ne put perdre les sentiments d'affection et de respect qu'il croyait devoir à son souverain. Il ne fit point d'opposition à la cour de Paris ; mais il aida aux pauvres gens à payer l'impôt et protégea leur travail.

Cesont des cœurs mauvais, intéressés à mal faire, ceux qui déclarent impossible la réconciliation entre le pauvre et le riche.

Deux ou trois ans s'étaient à peine écoulés depuis les événements qui précèdent, qu'il n'y avait plus de traces des *Loups* sous le couvert. En revanche, on voyait souvent des troupes de bonnes gens agenouillées au pied de la croix de Mi-Forêt. Ces bonnes gens remerciaient Notre-Dame qui leur avait rendu un fils de Trembl, c'est-à-dire un protecteur puissant et un bienfaiteur infatigable.

Georges Trembl de la Tremlays n'oublia pas qu'il avait été pendant vingt ans, Didier tout court.

Grand seigneur par le sang, mais soldat de fortune, il crut avoir le droit de consulter uniquement son cœur dans le choix d'une compagne.

Certes, il lui était permis de penser que son union ne souffrirait point d'obstacles. Néanmoins il s'en rencontra un, et des plus sérieux : Jean Blanc refusa péremptoirement la main de sa fille à son jeune seigneur.

Et ce n'était point un jeu. Jamais millionnaire repoussant un gendre indigent, jamais duc et pair déclinant l'alliance d'un poète ne furent plus difficiles à fléchir que le pauvre albinos.

Il avait, lui aussi, ses idées d'honneur, inflexibles, rigides et plus fières à coup sûr que les préjugés réunis de toute la noblesse de Bretagne.

Didier ordonna et pria tour tour, et longtemps en vain : mais un jour il eut la bonne inspiration de jurer devant Dieu et sur sa foi de gentilhomme breton qu'il n'aurait point d'autre femme que Marie.

Jean Blanc fut vaincu et céda : il fallait que Trembl eût des héritiers.

Ce fut un beau jour que celui où Marie passa le seuil du bon château de La Tremlays. Le calme et la joie y entrèrent avec elle pour n'en plus sortir.

Elle n'apportait point d'écusson pour écarteler celui de Trembl ; mais, à tout prendre, il y avait assez d'armoiries diverses sous les austères portraits des vieux maîtres de La Tremlays ; aucune pièce héraldique n'y faisait défaut.

En revanche, d'ailleurs, parmi toutes les châtelaines qui respiraient sur la toile depuis des siècles le parfum de leurs bouquets toujours frais, pas une n'aurait pu disputer à la pauvre fille de la forêt le prix de la beauté, ni celui de la bonté.

A raison ou à tort, le capitaine comptait pour quelque chose.

Bien longtemps après, lorsque les enfants de George et de Marie couraient déjà dans les taillis, guidés par la vieille Goton Rehou, il y avait au couvent de Saint-Aubin-du-Cormier une religieuse du nom de sœur Alix qui les guettait parfois au passage et les embrassait en souriant.

Car voici encore une erreur qui court les livres : On dit que les bien aimées de l'époux Jésus perdent le sourire, c'est mentir. Elles aiment ardemment, donc elles sont heureuses—d'un

bonheur qui va au-delà de la mort !

Quant à Hervé de Vaunoy, voici ce qui advint six mois après la rentrée de Georges en l'héritage de ses pères.

Vaunoy avait quitté la Tremlays pour se retirer à Rennes. Il fit demander à Georges la permission de prendre, dans le cabinet qu'il avait occupé au château, quelques objets à son usage.

Georges s'empessa de faire droit à cette demande.

Vaunoy vint escorté de plusieurs hommes. Son cabinet était celui qui avait servi de retraite à Nicolas Trembl et renfermait cette armoire où le vieux Breton, partant pour son dernier voyage, avait puissé les cent mille livres dont il a été si souvent question dans ce récit.

Cette armoire contenait encore de fortes sommes, laissées par Nicolas Trembl, et d'autres, fruit des épargnes de Vaunoy, qui chargé de ces richesses, reprit le chemin de Rennes.

Mais ses valets arrivèrent à la vielle sans lui et racontrèrent, effrapés, que sur la lisière de la forêt, un coup de fusil était parti au-dessus de leurs têtes, et que Hervé de Vaunoy, frappé d'une balle en pleine poitrine, avait vidé les arçons pour rester mort sur la mousse du chemin.

— Nous avons dirigé nos regards vers l'endroit d'où était parti le coup, ajoutèrent les valets ; la nuit se faisait ; pourtant nous avons vu une forme blanche sauter de branche en branche, comme il n'est point raisonnable de penser qu'un être humain puisse le faire, puis disparaître au-dessous des plus hautes cimes des châtaigniers.

Le lendemain, on trouva sur la mousse le cadavre d'Hervé de Vaunoy. Auprès de lui était à terre le vieux mousquet que Jean Blanc tenait de son père.

PAUL FÉVAL.

Méchant Temps.

— Mais d'où peut venir cet affreux temps ? s'écriait M. Prudhomme en se lamentant.

— Vous savez pas, Figaro ? Il nous vient de l'Amérique.

— Alors, reprit-il avec conviction, il est bien regrettable que Christophe Colomb l'ait découverte !

Histoire.

ESQUISSE HISTORIQUE

sur

LES CORPORATIONS RELIGIEUSES.

BIENS DES JESUITES,

PAR

L'abbé F. BONIN.

XV

Une Corporation religieuse légalement établie à deux protecteurs, l'Eglise et l'Etat, et une Corporation laïque l'Etat seul pour protecteur.

(Suite et Fin.)

III.—Les Jésuites du Canada n'ont été éteints qu'en vertu de la Bulle de Clément XIV du 21 juillet 1773.

Le droit de législation n'appartient qu'au légitime supérieur d'un lieu. Or les lois faites contre les Jésuites par la puissance publique de France ne pouvaient avoir d'effet contre ceux du Canada, puisque ce pays n'était plus alors sous la domination française. Le premier arrêt définitif porté par le Parlement de Paris contre ces religieux est du 6 août 1762. Ce Parlement s'élevant contre l'Eglise, colonne et appui de la vérité, qui avait approuvé l'Ordre des Jésuites et l'avait appelé dans le Concile de Trente un pieux institut, eut l'audace et l'effronterie de prononcer qu'il y avait abus dans cet institut, que par sa nature il était inadmissible dans tout état policé, comme contraire au droit naturel ; attentatoire à l'autorité spirituelle et temporelle, et enjoignant à tous les Jésuites de sortir de leurs maisons. Cet arrêt qui n'était que pour le ressort de ce Parlement fut suivi d'un autre le 9 mai 1767 qui s'étendit à tous les Jésuites de la France, et qui déclarait leur Société et tous ses membres, ennemis de toute puissance, de toute autorité, de la personne des Souverains et de la tranquillité

des Etats. Ces deux arrêts n'ont donc jamais eu de force en Canada contre les Jésuites, puisqu'ils n'étaient plus sujets de la puissance qui les a portés. Si l'on ne peut citer de loi civile qui avant la cession du Canada ait été faite contre les Jésuites, on ne peut non plus en citer qui ait été faite contre eux après cette cession. La seule loi en vertu de laquelle ces Religieux ont été anéantis en Canada est donc la Bulle de Clément XIV du 21 juillet 1773. Car il est ridicule et absurde de soutenir que le gouvernement Britannique se soit opposé et ait eu droit de s'opposer à ce que ces Religieux s'adjoignissent de nouveaux membres pour se perpétuer, en vertu des Capitulations et du traité de paix, puisque nous avons prouvé que ces actes ne portaient aucune atteinte à leur existence légale. Comment concevoir, me demandera quelqu'un sans doute, qu'une loi portée par la puissance spirituelle opère aussi un effet civil ? Dans les principes que nous avons posés ailleurs, nous avons dit que les lois civiles faites sur des matières spirituelles étaient nulles par défaut de pouvoir légitime dans le législateur, mais que ces lois devenaient valides et produisaient leurs effets, lorsque la puissance spirituelle les adoptait et les ratifiait expressément ou tacitement, et qu'il fallait raisonner de la même manière des lois spirituelles concernant le temporel, lorsque la puissance civile les ratifiait expressément ou tacitement.

La communauté des Jésuites du Canada, comme corps religieux, avait été formée par l'approbation de l'Archevêque de Rouen sous la juridiction duquel était alors ce pays, et comme corps civil, être moral, citoyen, par l'autorisation de la puissance civile, contenue dans les patentes du 12 Mai 1678. Ce qu'est l'âme dans le corps humain, la Religion l'est dans l'Etat ; c'est l'âme qui donne la vie au corps et le conduit ; c'est la Religion qui donne la vie à l'Etat et le conduit. "Partout, dit Voltaire, où il y a des hommes à gouverner, il faut une religion." En elle est la loi commune, la source des autres lois, la base, l'appui, le principe régulateur des Etats constitués selon la nature ou la volonté de l'Intelligence Suprême. "La Religion est l'âme de tout, dit l'Orateur Romain dans son 5e discours con-

tre Verrès. *Omnia Religione movuntur* ; et Platon au 2e livre de sa République : "En toute République bien ordonnée le premier soin doit être d'y établir la vraie Religion, non pas une religion fausse ou fabuleuse, et de veiller à ce que le Souverain y soit élevé dès l'enfance." Dans l'homme l'esprit est le roi ; et le corps, le ministre, et l'homme est heureux, tant que l'esprit et le corps agissent selon leur nature et leur destination. Ainsi en est-il des deux puissances ; le monde est heureux et en paix, quand chacune agit selon sa nature et sa destination, et que l'une est subordonnée à l'autre dans les choses où l'auteur des deux a voulu qu'elle fussent subordonnées.

Les biens sont pour les hommes ; nul ne les peut posséder que se : la volonté de la puissance civile établie de Dieu pour partager les biens aux citoyens, en régler la vente, la transmission, etc. L'aptitude à les posséder, comme citoyen, ne peut venir que du Prince. Un corps religieux par l'approbation de l'Eglise devient propre à posséder des biens, comme Dieu en donnant l'être et la vie à un homme le rend par là même propre à être citoyen d'un Etat quelconque. Pour être citoyen d'un Etat il faut la volonté du particulier qui consent à fixer son domicile en tel lieu, et la volonté du chef de ce lieu qui consent à le recevoir pour son sujet. La terre étant pour l'homme, il a droit de se fixer quelque part, et dès qu'il se soumet aux lois du pays, le Prince ne peut lui refuser la permission de vivre parmi ses sujets. Le droit qu'a un particulier en ce point, une communauté religieuse l'a pareillement, comme ailleurs nous l'avons prouvé en d'autres termes.

La mort naturel soustrait le sujet à la juridiction du Prince ; c'est Dieu même qui soustrait ce sujet. Les êtres moraux créés par l'une et l'autre société finissent ou meurent par la cause qui les a créés. Ainsi une communauté religieuse, comme être moral primitivement et propre à être rendu sujet du Prince tient son existence de la puissance spirituelle, comme le particulier tient de Dieu son existence physique. De même que quand Dieu détruit l'existence physique le particulier est soustrait à la juridiction du Prince ; ainsi quand l'Eglise détruit l'existence moral qu'elle avait donnée,

LA PETITE TRICOTEUSE.

Paroles et Musique de L. DURBEC.

Tempo di Polka.

PIANO. *staccato,*

The piano introduction consists of two staves. The right staff is in treble clef with a key signature of two sharps (F# and C#) and a 2/4 time signature. It begins with a treble clef, a sharp sign, and a fermata. The melody is a simple, rhythmic line. The left staff is in bass clef with the same key signature and time signature. It features a series of chords and single notes, marked as staccato.

1er COUPLET.

A - ler - te, vive et ri -

The first line of the first couplet features a vocal line in treble clef and piano accompaniment in two staves (treble and bass clefs). The piano part includes a dynamic marking of *p* (piano).

eu - se, Cha - cun dit, en me voy - ant, C'est Fan - ny la tri - co - teuse, Qui s'en

The second line of the first couplet continues the vocal line and piano accompaniment. The piano part includes a dynamic marking of *p* (piano).

va tou - jours chan - tant : Glis - sez, cou - rez dans la lai - ne, Cro - chets, ai - guil - les de

The third line of the first couplet continues the vocal line and piano accompaniment. The piano part includes a dynamic marking of *p* (piano).

bois, Car je veux, et-te se - - mai - ne, Ne pas vous quitter des doigts.

REFRAIN.

Et je tri - co - te, je tri - co - te, je tri - co - te, A - vec mes pe-tits cro-

chets, Et je tri - co - te, je tri - co - te, je tri - co - te, Ré - sil - les et mante - lets.

II
 En musique, avec sîsance,
 Je puis chanter, sans façon,
 Les couplets d'une romance,
 Le refrain d'une chanson.
 Accourez, venez m'entendre,
 Quand je suis à mon piano !
 Ma musique est douce et tendre,
 Mais je vais au grand galop !
 Et je tricote, je tricote, je tricote,
 Tout le jour sur mon clavier !
 Et je tricote, je tricote, je tricote !
 Ah ! quel drôle de métier !

III
 Bien souvent je me demande,
 Sans jamais trouver pourquoi,
 On peut appeler gourmande,
 Une fille comme moi !
 Cependant, je dois le dire,
 A table, moi, je prétends
 Ne plus jaser, ne plus rire,
 Car je joue alors des dents !
 Et je tricote, je tricote, je tricote,
 Côtelettes, petits pois :
 Et je tricote, je tricote, je tricote,
 Sans jamais lécher mes doigts.

IV
 S'il nous donna la parole,
 Dieu nous permit d'en user,
 Aussi, je tiens un beau rôle
 Lorsqu'il faut un peu jaser ;
 Je cause, je vous assure,
 Bien mieux que le perroquet,
 Mais, aussi, je suis bien sûre
 Qu'on m'a coupé le sifflet !
 Et je tricote, je tricote, je tricote,
 De la langue et de la voix,
 Et je tricote, je tricote, je tricote,
 Bien mieux qu'avec mes dix doigts !

existence qui est à une communauté religieuse ce que l'existence physique est à un particulier, le corps, qui avait cette existence sur laquelle reposait la qualité de citoyen, est par là même soustrait à la juridiction du Prince, qui ne peut pas plus s'y opposer qu'il ne le peut, quand Dieu retire de ce monde un citoyen par la mort. Dieu tient en ses mains nos destinées, et il nous ôte la vie, quand il lui plaît dans sa sagesse; personne ne peut lui dire : Pourquoi faites-vous ainsi ? L'Eglise tient en ses mains les destinées des corporations religieuses, et l'Etat, celles des corporations laïques; l'un et l'autre ôte à ces corporations l'existence qu'ils leur ont donnée, selon qu'ils jugent utile à la Religion ou à l'Etat.

L'Eglise et l'Etat sont deux grandes familles; le père de la grande famille spirituelle ou de toute l'Eglise est le Souverain Pontife, et le père de la famille civile est le Prince. Dans l'Eglise l'Evêque de chaque diocèse est ce qui est un gouverneur dans chaque province. Ces chefs subalternes ont par la volonté du souverain qui les prépose, le droit de créer certaines corporations qu'ils peuvent, eux ou leurs successeurs, anéantir, si le bien de leur département le demande; mais les souverains peuvent seuls anéantir les corporations qu'ils ont créées. *Res per quascumque causas nascuntur, per easdem et dissolvuntur.*

Dans une famille les biens d'un enfant qui vient à décéder, retournent au père, et par celui-ci à ses frères survivants; car la nature veut que les biens du père passent à ses enfans qui sont une partie de lui-même. Puisque l'Eglise et l'Etat sont deux grandes familles, et que les corporations créées par eux sont leurs enfans, ces corporations cessant d'exister, leurs biens doivent retourner à leur père, au chef de l'Eglise, si la corporation était religieuse, parce que ses biens étaient et demeurent après son extinction même consacrés à Dieu, et que tout ce qui regarde Dieu, appartient au chef de son Eglise, ou au chef de l'Etat, si la corporation était laïque, parce que ses biens étaient et demeurent même après son extinction destinés à l'avantage de l'Etat, et que tout ce qui regarde l'Etat, appartient à son chef. *Sacra sacris profana profanis.*

C'est la volonté des donateurs, qui en vertu du droit que leur donnait leur qualité de propriétaires, ont fait la destination des biens des communautés. Cette volonté sacrée pour la corporation ne l'est pas moins pour la puissance publique; c'est elle qu'elle doit suivre dans la disposition des biens que laisse une corporation éteinte. Si le chef de l'Eglise, dit Saint-Ambroise, détourne à son propre avantage quelque chose des biens consacrés à Dieu, c'est un sacrilège. *Sacrilegium est.* De même si le chef de l'Etat détourne à son utilité particulière quelque chose des biens destinés par les bienfaiteurs à l'avantage de la société civile, c'est une injustice envers le public, car c'est le bien d'autrui, et la loi de Dieu qui dit : *Tu ne prendras point le bien d'autrui,* est autant pour les rois que pour les sujets.

C'est sur ces principes d'éternelle vérité que Clément XIV, voyant que la société de Jésus, dont un de ses ennemis disait : "Quand aux mœurs de ces Religieux, elles sont pures. *On leur rend volontiers la justice de reconnaître qu'il n'y a peut-être point d'Ordre dans l'Eglise, dont les Religieux soient plus réguliers et plus austères dans leurs mœurs :*" voyant, dis-je, que cette société, vu l'acharnement des rois et des peuples contre elle, ne pourrait plus être utile à l'Eglise, se détermina à prononcer son extinction; ce qu'il fit par une Bulle en date du 21 Juillet 1773. Et voici ce qu'il régla.

Ce que les chefs d'une Société ont toujours fait sans que jamais on ait réclamé, est une preuve évidente qu'ils n'ont agi que dans les bornes de leur juridiction; car si le temps découvre et détruit l'erreur, il ne fait que manifester et confirmer la vérité. Or il est un grand nombre de Souverains Pontifes qui, avant Clément XIV, ont agi comme il a agi dans l'extinction de l'Ordre des Jésuites. Le principe d'où part ce Pape, est que procurer le bien spirituel de l'Eglise appartient à son chef, et aussi de créer ou anéantir les Ordres religieux. "Il n'y a aucun doute, dit-il, qu'entre ce qui contribue le plus au bien et au bonheur de la République catholique, on doit donner le premier rang aux Ordres réguliers, qui, dans chaque siècle, ont orné, défendu et aidé l'Eglise. C'est pourquoi ce Siège apostolique non seule-

ment les a approuvés et appuyés de sa protection, mais il les a encore gratifiés de plusieurs bénéfices, exemptions, privilèges et droits, afin de les animer à cultiver la piété et la religion, à former les mœurs des peuples par la parole et par l'exemple, à conserver et fortifier parmi les fidèles l'unité de la foi. Mais lorsqu'il est arrivé que quelque Ordre régulier a cessé de porter ces fruits abondans et ces avantages que le peuple chrétien attendait d'eux et pour lesquels ils avaient été primitivement institués, ou que ces Ordres ont paru plutôt nuisibles et plus propres à troubler la tranquillité des peuples qu'à la procurer, ce même Siège apostolique qui, pour les établir, avait employé ses soins et interposé son autorité, n'a pas fait difficulté ou de leur redonner de la vigueur par de nouvelles lois, ou de les rappeler à l'ancienne sévérité de leurs instituts, ou même de les détruire et de les dissiper."

Le Pontife appuie son raisonnement sur les exemples de plusieurs de ses prédécesseurs, à ces exemples vont à prouver, non seulement que le chef de l'Eglise a droit de créer ou anéantir une communauté religieuse, mais encore que c'est à lui de disposer des biens dont était dotée cette communauté, et de les employer à l'avantage de la Religion, parce que ce sont des biens consacrés à Dieu par les donateurs, et que Dieu et sa Religion existant toujours, ces biens, tant qu'ils existent, doivent tourner à la gloire de l'un et de l'autre.

Le premier exemple est celui de Grégoire X qui, dans le Concile de Lyon, en 1274, quatorzième des conciles généraux, renouvela la constitution d'Innocent III, qui avait défendu de fonder aucun nouvel Ordre religieux sans la permission du Saint-Siège, et proscrivit tous les Ordres mendiants établis depuis le concile quatrième de Latran, tenu l'an 1215 sous Innocent III. Ces Ordres n'étant point agréés par la puissance compétente, leurs biens étaient profanes, et le Pontife ne s'en mêla point; mais quant à ceux qui avaient été approuvés par le Saint-Siège, il ordonna qu'ils ne subsisteraient qu'à condition que ceux qui auraient fait profession dans ces Ordres, pourraient y rester, s'ils le voulaient, mais n'admettraient aucun nouveau profès; qu'ils n'acquerraient ni maisons, ni

biens, et qu'ils ne pourraient aliéner ni les maisons, ni les biens qu'ils avaient, sans une permission spéciale du Saint-Siège; car il se réserva tous ces biens à la disposition du Saint-Siège pour être employés par les Ordinaires des lieux, ou par ceux que le Saint-Siège commettrait, au secours de la terre sainte, ou des pauvres ou autres usages pieux. Il est à remarquer que c'est un Pape qui, à la tête d'un concile général, dispose en maître de biens consacrés à Dieu. Or puisque Dieu, selon sa promesse, est tous les jours avec les pasteurs préposés par le Saint-Esprit pour conduire, enseigner et gouverner les fidèles, ce Concile était donc assisté des lumières du ciel, quand avec son chef il fit ce décret. Qui osera dire que cette auguste assemblée méconnut les bornes de sa juridiction et empiéta sur la puissance civile? Celle-ci a-t-elle la promesse d'être assistée des lumières du Saint-Esprit dans ses décisions?

Qu'on ne dise pas que c'est un droit nouveau dans l'Eglise qui, jusqu'à l'an 1215, n'avait jamais agi de la sorte. L'exercice de ce droit est, à la vérité, inoui avant l'an 1215; mais de ce que l'Eglise n'avait pas eu l'occasion de l'exercer, il ne s'en suit pas qu'elle ne le possédait point. Avant le célèbre Gioja l'on ne connaissait pas l'usage de la boussole; dira-t-on qu'avant lui la vertu de l'aimant n'existait point, et que c'est lui qui lui a donné la propriété dont on tire tant d'avantage?

L'exemple de Grégoire X eut ensuite beaucoup d'imitateurs. Clément V, le 2 Mai 1312, supprima l'ordre militaire des Templiers, et donna une partie de leurs grands biens aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, une autre aux chevaliers de Calatrava et une autre à ceux de Christ en Livonie. Saint Pie V éteignit l'ordre régulier des Humiliés en 1570, et employa leurs biens en bonnes œuvres. Urbain VIII, le 6 février 1626, supprima la Congrégation des Frères conventuels, et donna à l'Ordre des Frères mineurs conventuels de Saint François leurs biens meubles et immeubles; et le 2 Décembre 1643, le même Pontife abolit l'Ordre régulier de Saint-Ambroise et de Saint-Barnabé, et soumit les Religieux de cet Ordre supprimé à la juridiction des Ordinaires des lieux, ainsi que leurs biens; ce que confirma In-

nocent X, le 1er avril 1645, qui lui-même, le 29 octobre 1650, supprima l'Ordre de Saint-Basile des Arméniens dont il soutint les Religieux à la juridiction des Ordinaires des lieux, et sur leurs biens remis aux Evêques diocésains, il leur assigna à chacun une pension. Ce même pape éteignit encore, le 22 juin 1651, la Congrégation régulière des prêtres du Bon Jésus dont il se réserva l'application des biens à d'autres usages pieux, après avoir soumis les prêtres aux Ordinaires des lieux. Enfin Clément IX supprima, le 6 Décembre 1668, les trois Ordres réguliers de Chanoines de Saint-George in Alga, des Jérominites, de Fésoles et des Jésuites, et à la sollicitation de la République de Venise il voulut que leurs biens et revenus fussent employés aux frais de la guerre de Crètes que l'on avait à soutenir contre les Turcs.

Clément XIV n'a point agi seulement par l'exemple de ses prédécesseurs, mais principalement en vertu du pouvoir conféré par Jésus-Christ à saint Pierre, et en sa personne à ses successeurs. *Ecoutez-le parler. " Or, dit-il, dans tous ces jugemens et leurs exécutions, nos prédécesseurs ont cru qu'il serait plus avantageux de prendre des mesures qui fermassent l'entrée aux disputes, et qui écartassent tout esprit de parti et toute contestation. A cet effet, abandonnant la méthode de procéder, pleine d'embarras et d'épines, que l'on a accoutumé de suivre dans les tribunaux, et s'attachant uniquement aux lois que prescrit la prudence, en vertu de la plénitude de puissance dont ils sont revêtus en qualité de Vicaires de Jésus-Christ, sur la terre, et de chefs de la République chrétienne, ils ont pris sur eux de décider souverainement, au lieu de donner aux Ordres réguliers destinés à la suppression, la permission et la faculté de discuter leurs droits et de repousser les accusations ou d'écarter les causes qui auraient été pour eux une source de discussions interminables." Croira-t-on que ces principes si justes, si conformes à la saine raison et surtout à l'Écriture, sont ceux que soutient et prouve avec sa sagacité ordinaire l'immortel Jurisconsulte Anglais, dans le premier livre de ses Commentaires, chap. XVIII, No. III? Afin qu'on soit convaincu que je ne lui fais pas dire ce qu'il n'a point même pensé, je vais le faire parler lui-même. " Puisque les corporations sont composées d'individus sujets aux faiblesses hu-*

maines, elles peuvent aussi bien que tout particulier, dévier du but de leur institution. Par cette raison la loi à commis des personnes convenables pour les visiter, et pour rechercher et pour corriger toutes les irrégularités qui surviennent dans les corporations, soit isolées, soit agrégées, ecclésiastiques ou civiles, ou de charité. L'Ordinaire est le visiteur de toute corporation ecclésiastique, d'après la loi canonique, dont cette disposition a été admise parmi nous. Le Pape, autrefois, était le visiteur de l'Archevêque ou Métropolitain; aujourd'hui c'est le roi, comme Ordinaire suprême. Le Métropolitain a l'inspection et le pouvoir de répression sur tous les évêques suffragans; et les évêques dans leurs diocèses respectifs sont en matière ecclésiastique les visiteurs de tous les Doyens et Chapitres, de tous les Recteurs et Vicaires et de toutes les autres corporations spirituelles. Quant aux corporations laïques, le fondateur ou ses héritiers, ou leurs représentants, sont les visiteurs, tant pour les fondations civiles que pour celles de charité; car l'Ordinaire ne peut ni ne doit visiter une corporation laïque."

Une seule chose est fautive dans ce passage, mais ce n'est pas à l'illustre juris consulte qu'il en faut faire un crime; c'est de supposer que le roi est revêtu de l'autorité spirituelle et temporelle. Or qui a donné au roi d'Angleterre la juridiction spirituelle souveraine ou la suprématie spirituelle? Dieu? Non pas; c'est, dit Gilbert Burnet, Evêque protestant de Salisbury, dans le livre 3e de son histoire de la Réformation anglicane, de ses peuples que Henri VIII reçut le titre de chef de l'Eglise. Or selon Saint Paul dans son Epître aux Hébreux ch. 5. v. 1: "*Tout Pontife pris d'entre les hommes est établi sur les choses qui regardent le culte de Dieu... et v. 4: Personne ne s'arroge cet honneur, si ce n'est celui qui est appelé de Dieu, comme Aaron.*" - Qu'on prouve donc par l'Écriture que le roi d'Angleterre a été choisi de Dieu, comme Aaron, comme saint Pierre pour gouverner souverainement l'Eglise, alors je concevrai qu'il peut surveiller les corporations spirituelles et les régir en maître. Mais comme on ne peut donner ce qu'on n'a point, le peuple anglais à qui certainement Jésus-Christ n'a donné ni ses pouvoirs, ni la faculté de les

conférer, n'a donc point donné à son roi la suprématie spirituelle. Donc le Pape seul en jouit, et lui seul peut en souverain disposer des biens consacrés à Dieu. En vertu de cette suprématie spirituelle. Clément XIV, en éteignant l'Ordre des Jésuites, a réglé et ordonné que : " Les membres de cet Ordre s'étant consacrés à Dieu, tant en commun qu'en particulier, par le vœu le plus étroit de la pauvreté évangélique, à l'exception des Collèges où ils enseignent les belles-lettres, auxquels collèges il a été permis de posséder des revenus, à condition néanmoins qu'aucun des dits revenus ne tournerait jamais ni au profit, ni à l'avantage de la dite Société, il retire de la juridiction apostolique sous laquelle les avait mis le pape Paul III, leurs personnes et leurs biens ; qu'il éteint et supprime la dite société, abolit et abroge tous et chacun des offices, ministères et administrations, maisons, écoles, collèges, hospices, fermes et lieux quelconques existant en quelque province, état et royaume que ce soit, leur appartenant en quelque manière que ce puisse être ; leurs statuts, règles et coutumes, décrets, constitutions même confirmées par serment, par écrit du Saint-Siège ou autrement ; de même tous et chacun privilège, indults généraux et particuliers, et il veut que toute l'autorité, quelle qu'elle puisse être, du Général, des Provinciaux et autres Supérieurs quelconques de la dite Société, tant au spirituel qu'au temporel, soit transférée aux Ordinaires des lieux ; que des revenus, des maisons et collèges on assiste ceux des membres qui vivront en qualité de prêtres et de clercs séculiers, supposé qu'ils n'aient point de ressource d'ailleurs ; que ceux de Profès dans les ordres sacrés, qui voudront rester dans les maisons ou collèges de la Société, soit par la crainte de ne pouvoir se soutenir honnêtement dans le siècle, en égard à la modicité de la pension, soit faute d'asyle, soit à cause de leur grand âge, ou pour autre cause juste et raisonnable, n'auront en aucune manière l'administration des dits collèges et maisons ; qu'ils ne pourront ni recevoir de novices, ni faire de nouvelles acquisitions, soit de maisons ou autres biens, ni aliéner ceux qu'ils possèdent actuellement ; que les maisons évacuées par eux seront converties en usages pieux, selon qu'il sera

jugé en temps et lieu le plus conforme aux Saints Canons, à la volonté des fondateurs, à l'augmentation du culte divin, au salut des âmes et à l'utilité publique de l'Eglise ; que les Princes chrétiens dans les états desquels il y a des maisons de cet Ordre, inviolablement attachés à chaque article contenu dans les lettres d'extinction dressent et publient des lois qui y soient conformes."

En France, les biens des Jésuites furent unis en séquestre en vertu de ces dispositions du Pape ; on en employa à faire des pensions aux membres survivans à l'extinction, à payer des maîtres presque tous laïcs pour remplir le vide que laissaient ces Religieux dans l'enseignement public et salarier les administrateurs de ces biens. L'abbé Maury, dans le mois de février 1790, parlait ainsi à l'Assemblée Nationale du gaspillage de ces biens sacrés, pour la détourner d'envahir les propriétés du Clergé. " La direction qu'on établirait d'abord, disait-il, pour administrer les propriétés du Clergé, en aurait bientôt absorbé le produit. Il est généralement reconnu que plus une direction est considérable, plus elle est ruineuse. Un fait assez récent atteste les inconvéniens inséparables de ces régies fiscales. Quand les Jésuites furent supprimés, on exaltait partout leur opulence ; à peine leurs biens furent-ils entre les mains des séquestres qu'ils devinrent insuffisans pour la pension indéceusement modique qui leur avait été promise. Les propriétés de cette Société célèbre ont disparu sans aucun profit pour l'Etat. Nous vous citons comme une preuve anticipée de vos mécomptes et de notre détresse le déplorable exemple de ces institutions vraiment utiles, qui, devenues recommandables à tant d'autres titres, intéressaient encore la nation sous des rapports purement économiques. Le salaire d'un seul professeur coûte quelquefois plus aujourd'hui que la dotation d'un collège entier de Jésuites."

Les lois faites par la puissance civile contre les Jésuites ayant été portées en France dans le temps que le Canada n'en faisait plus partie, ne peuvent s'appliquer contre ceux de cette Société qui étaient parmi nous. Ni la Capitulation de Québec, ni celle de Montréal, ni le Traité du 10 Février 1763, ne pro-

noncent l'extinction des Jésuites du Canada. Reste donc contre eux la seule Bulle de Clément XIV, du 21 juillet 1773, que le gouvernement de Sa Majesté de concert avec l'Evêque de Québec, à nécessairement approuvée, non explicitement par quelque acte solennel, mais tacitement, en s'opposant à l'admission de nouveaux membres dans la communauté des Jésuites du Canada. Donc il a aussi par là même pris l'engagement de suivre les dispositions du Pape, seul législateur en cette matière, comme je l'ai démontré. Or le Pontife veut que les biens des Jésuites soient sous la juridiction de l'Evêque catholique romain du Canada, puisqu'il ordonne que toute l'autorité des Supérieurs des Jésuites, *tant au spirituel qu' au temporel*, appartiendra à l'Ordinaire du lieu où ils ont quelque communauté, et que ces biens seront employés à des œuvre pieuses conformément à la volonté des fondateurs. Il faut donc que pour être conséquent au principe universellement reçu chez tous les peuples dans tous les temps et dans tous les lieux, qui veut que les volontés des donateurs soient sacrées et religieusement gardées, le gouvernement de Sa Majesté rende ces biens à leur destination et à celui qui par sa charge est obligé de régler ce qui a rapport à la Religion et au culte de Dieu.

Au reste, Sa Majesté ne peut disposer de ces biens qu'en vertu de sa suprématie spirituelle, puisqu'elle même par la bouche de son ministre, Lord Godérick, dans sa dépêche du 7 Juillet 1831, reconnaît que ces biens sont destinés à la Religion et à promouvoir les saines doctrines parmi ses sujets Canadiens. Comme notre souverain, nous nous ferons toujours un devoir de lui obéir en ce qui sera du ressort de son autorité royale et d'exhorter les canadiens catholiques à cette obéissance dont la Religion qu'ils professent leur fait une obligation de conscience. Elle sait, et si par hasard elle l'avait oublié, les archives du ministère le lui rappelleront, combien l'Evêque catholique de Québec a toujours été fidèle lui-même à son serment de fidélité et ne cesse de maintenir ses diocésains dans cette fidélité. L'immortel Joseph Octave Plessis, qui, en 1812, gouvernait le diocèse de Québec, lorsque les Etats-Unis déclarèrent la guerre au

Canada, de concert avec son Clergé exhorta les fidèles sujets catholiques de Sa Majesté à concourir de tout leur pouvoir à repousser l'injuste attaque de l'ennemi. Et qui ignore qu'à savoir les canadiens, comme un seul homme, *quasi vir unus*, volèrent sur les frontières pour défendre leur Patrie et les droits de leur Souverain ? George IV, d'heureuse et bien aimée mémoire, alors Prince régent, témoigna par Lord Bathurst, ministre des colonies, combien il était reconnaissant envers le Clergé catholique ; et Mgr. Plessis, par une Circulaire en date du 8 Octobre 1813, informa tous son Clergé des sentimens du Monarque à son égard. La voici.

“ Messieurs,

“ Dans ma disposition constante à saisir toutes les occasions de resserrer les liens qui vous attachent au gouvernement de Sa Majesté je ne dois pas vous laisser ignorer que la loyauté manifestée par le Clergé catholique du Canada depuis le commencement de la présente guerre, a reçu au nom et de la part du roi la très gracieuse approbation de son Altesse le Prince régent, exprimée de la manière la plus satisfaisante par Lord Bathurst, l'un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, dans une dépêche du 2 Juillet dernier, dont Son Excellence le Gouverneur en chef a bien voulu me donner communication.

Il est extrêmement flatteur pour des sujets de réfléchir qu'ils ont mérité le suffrage et la confiance de leur Souverain. Cette considération ajoutée aux motifs de religion et de reconnaissance qui ont dirigé votre conduite jusqu'à ce jour, me persuade que vous redoublerez vos vœux, vos prières et vos efforts pour la défense des plus précieux intérêts de notre chère patrie, surtout à une époque où de nouveaux mouvemens de la part de l'ennemi, semblent donner à la guerre Américaine une attitude plus sérieuse.

Je suis bien parfaitement,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† J. O., Ev. de Québec.

“ Québec 8 Octobre 1813.

“ Bon pour copie.

“ P. F. Turgeon, Ptre., Sec. ”

Ce langage et cette conduite seront toujours les mêmes dans l'Évêque de Québec, dans son Clergé et dans tous les laïques Canadiens catholiques ; mais quand Sa Majesté voudra leur faire admettre sa suprématie spirituelle, tous d'une voix lui crieront : Nous ne le pouvons ; il ne nous est pas permis ; *Non licet* ; parce que cette suprématie étant le fondement du protestantisme, ils ne peuvent l'admettre sans cesser d'être catholiques romains, et que ce serait d'ailleurs violer les Capitulations de Québec et de Montréal et le Traité du 10 Février 1763, qui ont promis aux Canadiens Catholiques le libre exercice de leur Religion. Or seraient-ils libres sur ce point, si on voulait leur faire admettre ce qui sappe le principe fondamental de la Religion catholique et qui lui est aussi opposé que les ténèbres à la lumière ?

Par ces mêmes actes solennels que je viens de citer, Sa Majesté Britannique a promis de conserver aux Canadiens Catholiques leurs propriétés et le libre exercice de leur Religion. Or les Jésuites, alors communauté religieuse et légale, possédaient des biens pour l'avantage des Canadiens et pour la gloire et le soutien de leur religion. Ces mêmes Canadiens et leur religion existent encore. Donc la parole royale qui leur a promis la conservation de ces biens doit être encore religieusement gardée, puisque les biens possédés par les Jésuites n'ont été conservés que pour la Religion catholique et ceux qui la professent en Canada, selon la volonté sacrée et inviolable des donateurs de ces biens.

Ces principes dictés par la droite raison, Mgr. Jean François Hubert, coadjuteur de Mgr. Desgly, les soutenait en 1789 devant le gouvernement provincial de Sa Majesté Britannique en Canada, et le grand juge de la province, M. William Smith, convenait que cet Evêque n'était pas le seul à penser ainsi ; tant ce sentiment est conforme à l'équité, à la raison, à la justice et aux intentions des donateurs de ces biens ! On lui avait demandé s'il croyait qu'alors une Université fut nécessaire ou du moins utile en Canada. Il répondit négativement d'une manière si solide qu'on renonça au projet d'en établir une. Après avoir montré que le Collège du Séminaire de Québec, qui depuis la Cession du Canada, s'était

chargé de l'éducation publique de la jeunesse, et qui formait de bons sujets pour toutes les professions, suffisait avec celui de Montréal alors naissant et si utile ensuite, il ajoutait dans sa réponse : " Un objet non moins essentiel pour le présent, serait de procurer à notre jeunesse un troisième lieu d'instruction publique. On demandera sans doute par quel moyen ? En voici un qui n'est peut être pas impraticable. Nous avons au milieu de Québec un beau et vaste Collège, dont la plus grande partie est occupée par les troupes de la garnison. Ne pourrait-on pas rapprocher cette maison de son institution primitive, en substituant à ces troupes, sous le bon plaisir de Son Excellence, quelques classes utiles, comme seraient celles de droit civil et de navigation, auxquelles on pourrait ajouter, si l'on veut, la classe de mathématique, qui se fait présentement au Séminaire ? Ce même collège ne pourrait-il pas par la suite de temps être érigé en Université et se soutenir en partie par les revenus des fonds actuellement appartenant aux Jésuites ? Cette manière de procéder graduellement à l'établissement d'une Université me paraît beaucoup plus prudente et plus sûre. Je rends aux révérends Pères Jésuites toute la justice qu'ils méritent pour le zèle avec lequel ils ont travaillé dans cette colonie à l'instruction et au salut des âmes. Néanmoins je ne serai pas éloigné de prendre dès maintenant des mesures pour assurer leur Collège, ainsi que les autres biens, au peuple Canadien sous l'autorité de l'Évêque de Québec. Mais à qui appartiendrait le gouvernement du Collège des Jésuites, s'il était remis sur pieds ? D'abord au révérend Père de Glapion jusqu'à sa mort, et ensuite à ceux qui lui seraient substitués par l'Évêque. Est-on surpris d'un tel projet ? Voici l'analyse des principes sur lesquels je l'établis.

1o. Le fond de ce collège ne consistera que dans les biens des Jésuites. 2o. La province n'a droit de se les approprier qu'à raison de leur destination primordiale. 3o. La propagation de la foi catholique est le principal motif de tous les titres. 4o. Les circonstances des donations et la qualité des donateurs prouveraient toutes que c'était là leur intention. Les Canadiens, considérés comme catholiques, ont donc à

ces biens un droit incontestable. 50. l'instruction des Sauvages et la subsistance de leurs missionnaires paraissant entrer pour beaucoup dans les motifs qui ont dirigé les donateurs des biens des Jésuites, n'est-il pas à propos que l'Evêque de Québec, qui députe ces missionnaires, puisse déterminer en leur faveur l'application de la partie des dits biens qui sera jugée avoir été donnée pour eux, plutôt que de le voir à charge au gouvernement, comme plusieurs l'ont été depuis un certain nombre d'années? Or en conservant les biens des Jésuites aux Canadiens sous l'autorité de l'Evêque, celui-ci serait en lieu de faire exécuter cette partie essentielle de l'intention des donateurs, et il est d'ailleurs très probable que le Collège et le public gagneraient à cet arrangement." Le grand juge, William Smith, dans son rapport disait que: *Le très révérend Evêque de Québec n'était pas unique en suggérant qu'une partie des biens de l'Ordre dissous des Jésuites pourrait servir à tel objet.* " *The Right Reverend Bishop of Quebec was not singular in suggesting that a portion of the Estates of the dissolved Order of Jesuits lays open to such a purpose.*" Tant sont fortes les raisons sur lesquelles l'Evêque catholique appuyait son sentiment!

IV. Quelque arrangement qu'ait pris avec le Gouvernement de Sa Majesté le Père Casot, dernier Jésuite, cet arrangement est nul et de nul effet.

Au révérend Père Louis Augustin de Clapion, décédé le 24 février 1790, succéda le Père Jean Joseph Casot, mort le 16 mars 1800, en odeur de sainteté. Vers les dernières années de sa vie, se voyant incapable d'administrer les biens à lui laissés par ses prédécesseurs, il les remit, dit-on, au gouvernement provincial, qui lui donna une honnête pension jusqu'à son décès, et est ensuite resté maître de ces biens depuis 1800.

Que cet arrangement ait été fait de bonne foi de part et d'autre, c'est ce que je crois très volontiers. Mais quand la bonne foi cesse, quand la justice se montre avec la plus éclatante évidence; quand surtout des réclamations de la part des intéressés ont été faites dès le commencement et continuées sans presque aucune interruption, le possesseur ne peut plus être de bonne foi et ne peut ainsi sans injustice retenir le

bien qu'il possède. Voici les raisons sur lesquelles sont fondées les nullités de l'arrangement du Père Casot avec le Gouvernement: 10. Les biens des Jésuites du Canada ont été donnés à ces Religieux par des catholiques à des prêtres catholiques; donc tout démontre que l'intention des donateurs a été de les consacrer à Dieu, à l'avantage de la Religion catholique et de ceux qui la professent. Une preuve irrécusable, c'est le témoignage royal de Sa Majesté très chrétienne qui dans les patentes du 12 mai 1678, dit que ces biens ont été donnés par divers particuliers aux Religieux de la Compagnie de Jésus, et qu'elle agréa, confirme la dite donation, afin de contribuer de cette manière, autant qu'il lui est possible, à la plus grande gloire de Dieu et à l'établissement de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine dans le Canada.

Sa Majesté Britannique par les Capitulations de Québec et de Montréal et par le traité du 10 février 1763, s'est engagée de conserver aux Canadiens leurs droits civils et religieux, comme ils étaient sous le roi de France. Donc puisque les biens des Jésuites faisaient alors une partie de leurs droits religieux, Sa Majesté Britannique a solennellement juré de les leur conserver autant de temps que subsistera leur Religion à laquelle en est la propriété. Reviendrait-elle aujourd'hui contre sa parole royale? Il m'est impossible, je ne dis pas de le croire, mais même de le penser. La justice et la bonne foi peuvent manquer chez un particulier, mais dans la cour d'un roi, et d'un roi de la Grande Bretagne, jamais. 20. Ces biens étant à Dieu et à la Religion catholique, les Jésuites n'en étaient par conséquent que les dépositaires pour eux. Deux autorités supérieures ont permis aux Jésuites d'accepter et de posséder les biens qu'ils avaient, le Souverain Pontife et l'Evêque de Québec; ces deux autorités toujours existantes possédaient médiatement ces biens, et les Jésuites immédiatement. Donc les dépositaires immédiats ayant cessé d'exister, leur dépôt de droit revient aux dépositaires médiats, au Pape et à l'Evêque diocésain toujours vivants et toujours capables d'employer ces biens à leur destination primordiale suivant l'intention sacrée des donateurs. Tout le corps des Jésuites du

Canada ne pouvait détourner de leur destination les biens, dont ils étaient dépositaires pour la Religion catholique, sans l'autorisation supérieure du Souverain Pontife et de l'Evêque diocésain. A plus forte raison le Père Casot, quoique tous les pouvoirs et les droits du corps fussent concentrés en lui, n'a pu ce que ne pouvait tout le corps. Or, loin qu'on puisse montrer que le Souverain Pontife et l'Evêque de Québec aient donné autorisation aux Jésuites du Canada de détourner les biens dont ils étaient dépositaires, de leur vraie et légitime destination, on prouve au contraire que par des actes solennels ils ont strictement prohibé de changer la destination de ce dépôt sacré. Le Pontife Romain chargé, comme successeur de Pierre, des intérêts de la Religion et de toute l'Eglise catholique, a défendu à ces Religieux de ne rien aliéner de leurs biens, et a ordonné que toute l'autorité des Supérieurs de l'Ordre éteint, tant au spirituel qu'au temporelle, fût transférée aux Ordinaires des lieux, et que leurs biens fussent employés en usages pieux selon qu'il sera jugé par les Ordinaires au temps et lieu le plus conforme aux Saints Canons, à la volonté des fondateurs, à l'augmentation du culte divin et au salut des âmes. L'Evêque de Québec, subordonné au Pontife de Rome, n'a rien fait de contraire à ces dispositions ; et s'il en avait fait, ce serait nul et de nul effet, l'inférieur ne pouvant anéantir la loi du supérieur. Au contraire, en 1789, il a manifesté de la manière la plus formelle et la plus claire qu'on puisse désirer, que son vœu était conforme à celui de son chef. De son côté les dignes Représentans de la Province n'ont cessé depuis plus de 40 ans, quoique d'une manière peu conforme aux vrais principes qu'ils n'ont pu sans doute assez bien approfondir, de réclamer ces biens, comme appartenant à l'utilité publique du Canada. Sa Majesté Britannique par la bouche de Lord Goderick, principal Secrétaire des colonies, dans sa dépêche du 7 Juillet 1831 a été forcée par la vérité de dire qu'elle ne pouvait nier que ces biens n'eussent été dévoués spécialement à l'éducation du peuple du Canada, et que son vœu est qu'ils soient employés aux intérêts de la Religion et à promouvoir les saines doctrines parmi ses sujets. Canadiens.

Encore un pas, et la vérité se montrera à elle dans tout son éclat. Elle rendra la justice qu'elle doit à ses loyaux et fidèles sujets Catholiques du Canada, et qu'ils attendent d'elle avec impatience. Quand le chef de l'Etat est attentif à faire rendre à chacun la justice qui lui est due, et qu'il en donne lui-même l'exemple, la paix la plus parfaite règne partout ; son nom est dans le cœur et la bouche de ses sujets qui l'aiment et le chérissent comme un père ; rien ne peut ébranler son trône, parce qu'il repose sur une base immuable *Justitiam firmatur solium*. L'intérêt seul donc de Sa Majesté Britannique bien entendu exige qu'elle rende à Dieu ce qui est à Dieu ; afin que ce qui est à elle lui soit constamment et fidèlement rendu.

A L'ESPERANCE.

Fille des cieux que partout on encense,
Sœur de la Foi, sœur de la Charité,
Rayon de miel, fleur de suavité,
Souriez-nous, douce Espérance !

Quand du sillon l'allouette s'élançe
Pour célébrer le printemps et l'amour,
Son chant parfois la dénonce au vautour,
Ramenez-la, douce Espérance !

Quand le malheur accablant l'innocence,
Lui met dans l'âme et le doute et le tiel,
Pour la calmer et lui montrer le ciel,
Souriez-lui, douce Espérance !

Quand le guerrier, au cœur plein de vaillance,
Pour son pays affrontant le trépas,
Craint de ne plus revoir sa mère, hélas !.....
Souriez-lui, douce Espérance !

Quand le pasteur va prier en silence
Pour qu'aux moissons Dieu donne le beau temps,
Lorsque le pauvre appelle le printemps...
Souriez-leur, douce Espérance !

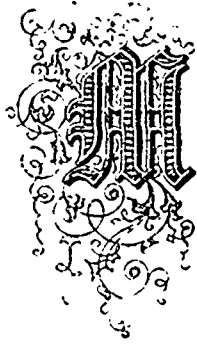
Quand sur les mers la tempête s'avance,
Le matelot, prodigue de ses jours,
A la prière a cependant recours.....
Souriez-lui, douce Espérance !

Quand l'Angelus tinte dans le silence,
Ah ! prions bien pour ceux qui ne sont plus !
Nos morts chéris sont-ils chez les élus ?.....
Souriez-nous, douce l'Espérance !

A. DAUFFRESNE.

Variétés.

DANSES DÉFENDUES.



MR. le Curé AUCLAIR, dans un sermon prononcé le mois dernier dans la Basilique de Québec, réponds à ce prétexte qui dit que dans une société mixte comme celle du Canada, il faut danser des *danses vives* parce que les protestants les dansent. Voici le raisonnement du zélé Prédicateur :

"..... On met en avant un grand nombre de prétextes, plus ou moins spécieux, pour s'autoriser à la *valse*, la *polka* et autres danses *vives*. Le prétexte le plus ordinaire que l'on fasse valoir, est celui-ci :

"Nous sommes obligés, par notre position exceptionnelle, de voir et de recevoir la société protestante."

Voilà ce que l'on dit, et que dis-je autre chose ? Pas de mal à cela, pourvu qu'il n'y ait pas de mal en cela !

Mais on ajoute :

"Les protestants n'ont point la défense de s'amuser en faisant intervenir la danse moderne ; et ils nous traitent de bigots ridicules ! et une pratique trop sévère à leurs yeux nous attire, ainsi qu'à notre clergé, des observations fort désavantageuses pour les catholiques."

Mes Frères, à ces âmes si zélées pour les intérêts de la religion, je suis en mesure de répondre d'une manière satisfaisante et victorieuse. Et je dis de suite que l'on calomnie la croyance et l'enseignement de nos frères séparés ! Il est assez rare que nous soyons d'accord avec eux ! et je suis heureux de constater cette union des uns et des autres sur la morale chrétienne, et bien spécialement sur les danses de notre temps. Je procède à faire mes preuves.

I. Je nomme d'abord Gisbertus Vossius, professeur de théologie à l'académie d'Utrecht. Dans la 4ème partie

de ses disputes théologiques, page 356, il déclare que "la profession de maître de danse est illégitime et que les magistrats chrétiens ne peuvent point souffrir qu'on donne des leçons publiques de danses." Au même livre il mentionne les synodes protestants où l'on a décrété des censures contre ceux qui fréquentent les danses, les jugeant indignes d'assister aux assemblées publiques de prières et de faire la cène.

II. A la suite de ce ministre protestant, je pourrais indiquer un grand nombre d'autres qui ont écrit en commun, contre les danses, un traité qu'ils adressaient au roi de Navarre. Dans cet ouvrage, les écrivains protestants, appuyés sur les Saintes Ecritures, sur les Pères de l'Eglise et les raisons les mieux déduites, condamnent la danse à cause des immenses dangers qui l'accompagnent. Voici leur conclusion qui est très-prononcée et très-énergique :

"Nous exhortons nos églises à chasser et à reléguer ces mauvaises coutumes aux enfers d'où elles sont sorties : aux solennités des idoles, dont elles sont la fidèle image ; à la cour d'Hérode, dont elles rappellent le sanglant souvenir !....."

III. J'ai entre les mains une longue lettre que je viens de recevoir d'une personne compétente, qui réside aux Etats-Unis, et que sa position rend témoin de ce qui s'enseigne et se pratique au centre même de l'Union américaine. Écoutez bien, s'il vous plaît, pour vous bien convaincre que les frères séparés ont le même enseignement que nous sur la danse telle qu'on la pratique de nos jours. L'Eglise épiscopaliennne gémit sur les désordres qui s'y passent. Dernièrement, l'Evêque Whittle donnait un sermon très-énergique à l'endroit de ces danses immorales. Et presque toutes les sectes dispersées dans les Etats-Unis maintiennent la même doctrine.

IV. A Concord, chef-lieu du New-Hampshire, ville riche et en grande majorité protestante, la population s'est insurgée contre les danses modernes, au point que l'année dernière, les bals annuels des pompiers et des francs-maçons ont été contremandés, faute d'un nombre d'assistants indispensables qu'on n'a pu réunir.

V. Je lis dans la même lettre ce qui suit : " A Washington même, durant

la session du Congrès, il se donne de grandes soirées et par des protestants et par des catholiques, où l'on n'admet aucune danse vive, de quelque dénomination qu'on veuille les appeler."

VI. J'ai consulté à Québec plusieurs protestants très respectables et dignes de toute croyance : ils m'ont répondu comme leurs co-religionnaires des États-Unis : " Les bons protestants pensent et agissent comme les bons catholiques au sujet des danses que vous défendez. " Et, Mes Frères, pour se convaincre que c'est bien la vérité, il suffit de ne pas mettre en oubli la noble attitude prise, l'année dernière, surtout par la presse anglaise du Canada et des États voisins, à propos des bals à la nouvelle mode !

Et, cette fois-là, les personnages incriminés étaient assez haut placés pour intimider la censure agressive, si la morale publique n'eût primé toute considération personnelle.

VII. C'est-à-dire, Mes Frères, que le prétexte invoqué par les danseurs et les danseuses à l'endroit des protestants, tombe de lui-même en présence des preuves que je viens d'accumuler et que je pourrais grossir bien davantage ! C'est-à-dire que des protestants relâchés n'écontentent ni leur conscience, ni l'enseignement de leur église, de même que certains catholiques récalcitrants n'obéissent ni à Dieu, ni à Jésus-Christ, ni à leurs évêques, ni à leurs curés !

C'est-à-dire qu'ils méprisent et leurs curés, et leurs évêques, et Jésus-Christ, et Dieu lui-même ! *Qui vos audit, me audit, qui vos spernit, me spernit. Qui autem me spernit, spernit eum misit me.*

Le Cercle Catholique de Québec.

Voici le Mandement de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, désignant l'église où les membres du Cercle Catholique de Québec pourront gagner les Indulgences accordées par Sa Sainteté LÉON XIII, en vertu des Lettres Apostoliques du 6 Décembre 1878.

*ELZÉAR ALEXANDRE TASCHE-
REAU, par la miséricorde de Dieu et
la grâce du Saint-Siège Apostolique,
Archevêque de Québec, Assistant au
Trône Pontifical, etc.*

A nos très chers Fils les membres du

Cercle Catholique de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Attendu que par un bref du 6 décembre 1878, Notre Très-Saint-Père le Pape Léon XIII a daigné accorder une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire à tous les membres présents et futurs du Cercle Catholique de Québec, pourvu que vraiment contrits, s'étant confessés et ayant communiqué, ils visitent chaque année une église déterminée par l'Ordinaire de Québec, le jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, des Saints Apôtres Pierre et Paul, depuis les premières vêpres, ainsi que le jour où ils feront l'anniversaire solennel de leurs confrères défunts, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et y prient avec ferveur pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre mère la Sainte Église.

Nous, soussigné, Archevêque de Québec, en vertu du bref apostolique susdit, déclarons que l'église à visiter pour gagner les indulgences susdites, sera, jusqu'à nouvel ordre, l'église paroissiale de chacun des associés du dit Cercle Catholique de Québec, et l'église de St-Jean-Baptiste de Québec pour les membres qui appartiennent à la desserte de la dite église.

Donné à Québec, sous notre seing le sceau de l'Archidiocèse et le contre seing de notre Sous-Secrétaire, le dix-neuf d'août mil huit cent soixante-dix-neuf.

† E. A., ARCH. de Québec

Par Monseigneur,

C. A. MAROIS, ptre.

Sous-Secrétaire.

Décret.

URBIS ET ORBIS.

Nous touchons au vingt-cinquième anniversaire du jour où le dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie remplit d'une joie ineffable tout le monde catholique ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que

le désir soit venu à l'esprit des fidèles de solenniser ce jour d'une façon spéciale. En outre, un certain nombre d'évêques, désireux de rendre profitable aux peuples qui leur sont confiés, cette manifestation de joie chrétienne, ont adressé au Souverain-Pontife Léon XIII des suppliques et des prières pour obtenir qu'il enrichisse du don sacré des Indulgences l'anniversaire d'un si heureux événement.

Sur le rapport que le soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes-Reliques, lui a présenté dans l'audience du 20 septembre 1879, Notre Très Saint-Père a daigné faire bon accueil à ces prières, et il a bien voulu accorder à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui, dans la prochaine fête de la Mère de Dieu conçue immaculée, ou dans un des jours de l'Octave, vraiment contruits et s'étant confessés, auront reçu la sainte communion et visité dévotement une église ou une chapelle publique dans laquelle ils auront pieusement prié aux intentions de Sa Sainteté, une indulgence plénière, à gagner une fois dans l'espace de temps indiqué et applicable, par voie de suffrage, aux âmes des défunts.

Le présent décret ayant valeur sans aucune expédition de Bref, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, à la Secrétairerie de la Sacrée-Congrégation des Indulgences et des Saintes-Reliques, le 20 septembre 1879.

L. card. OREGGIA DI SANTO STEFANO,
Préfet.

A. PIANCI,
Secrétaire.

Un Héros Chrétien.

Un monument vient d'être érigé à Nantes à la mémoire du général de Lamoricière, un des vaillants qui firent la conquête de l'Algérie pour la France, le héros chrétien qui mit ensuite son épée et sa science profonde dans l'art militaire au service du Saint-Siège. C'est Mgr. FREPPEL, évêque d'Angers, qui a prononcé l'oraison funèbre.

Ce discours de la plus haute éloquence, a soulevé les réclamations de la presse radicale qui l'a dénoncé au gouvernement comme portant atteinte

au régime actuel. Mais quoique le ministère Waddington ne soit pas plus disposé à respecter la liberté de la chaire que la liberté d'enseignement, il n'a pas osé instituer des poursuites contre Mgr. Freppel qui, tout en réprouvant le libéralisme impie qu'on voit régner sans conteste dans les sphères du pouvoir en France, s'est renfermé dans les strictes limites de son droit.

L'*Univers*, sous la signature de M. Louis Veillot, fait un magnifique éloge du panégyrique et de l'illustre homme de guerre qui en est l'objet.

Nous citons :

« Nous avons besoin d'exprimer notre admiration pour la belle oraison funèbre de M. le général Lamoricière. La France l'attendait avec une patience qui ne pouvait être trompée. Elle a une trop longue habitude des grands soldats et des grands orateurs. Ils lui viennent ensemble, ils sont nécessaires à sa vie. Quand ils lui manquent, c'est une lacune dans sa gloire et dans sa destinée. Elle s'inquiète. Le foyer manque ou le rayon a disparu. La gloire ne sera pas féconde, elle aura frappé sans retentissement. Le héros serait oublié ou du moins ne serait plus un héros de France, et la leçon qu'il devait donner aurait manqué. Or, il importe à Dieu que le vaincu de Castelfidardo soit un héros pour la France et pour le monde. C'est pourquoi la voix de l'Église était nécessaire et ne pouvait manquer aux funérailles d'un héros chrétien. Elle avait été terriblement écartée, elle est venue pour être entendue de la terre et de la postérité. Elle a dit ce qu'a été le héros, elle l'a fait comprendre. On a vu sa mâle et souveraine beauté. Maintenant les désastres de Castelfidardo sont finis et la victoire commence. Le passeport de Lamoricière, accompagné de sa petite troupe d'enfants, est écrit pour la postérité. Que la plus lointaine histoire s'ouvre à Lemoricière triomphant et vaincu ! Castelfidardo n'est pas moins grand que Lépante. Encore quelques années et l'homme immortel, attaqué là, aura triomphé là.

« Le discours très élevé et très beau de Mgr l'évêque d'Angers rappelle cette victoire souveraine et en annonce d'autres qui ne manqueront pas. Devant le tombeau de Lamoricière, il fait revivre les soldats de son armée, dis-

parus et vaincus avec lui. Qu'importe qu'ils ne soient plus là ! ils reviendront comme lui, vaincus comme il l'était, dispersés sans espérance encore, mais éclairés par la lampe immortelle qui réveille l'espérance et contient l'impérissable souvenir. Qu'importe la défaite à ceux qui sont assurés de revivre et qui ne veulent pas être vaincus ?"

Grande Convention Nationale.

A la réunion bi-mensuelle du comité de la Société St. Jean-Baptiste de Québec chargé d'organiser la Convention franco-canadienne pour le 24 juin 1880, le Président général de la Société St. Jean-Baptiste, M. J. P. Rhéaume, a annoncé qu'il s'était rendu, accompagné d'une nombreuse députation composée des membres des trois sections de la Sociétés auprès de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec. Le digne chapelain de la Société St. Jean-Baptiste, le Révd. M. Blais, avait bien voulu se faire l'interprète de la députation auprès de Mgr. l'Archevêque.

M. le président a eu le bonheur d'obtenir de Sa Grâce plusieurs faveurs, celle de lui faire accepter d'abord un exemplaire du manifeste publié par la société ; la permission de l'adresser à tout le clergé de son diocèse. Sa Grâce a bien voulu aussi se charger d'adresser un exemplaire de ce manifeste à tous les évêques de la Puissance.

Plus que cela. Mgr. l'Archevêque a bien voulu condescendre à officier pontificalement à la me se qui sera chantée le 24 juin 1880, et d'accorder la faveur que cette cérémonie religieuse se fasse en plein air dans un lieu qui devra recevoir son approbation.

Sa Grâce a bien voulu accepter aussi, des mains du président, la première des quatre mille cartes que la société a l'espoir de vendre à Québec pour cette grande démonstration.

Jamais encore la société St. Jean-Baptiste a été aussi dignement honorée qu'elle l'est aujourd'hui, en comptant comme premier de ses membres honoraires, Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec.

M. le président a aussi annoncé aux membres du comité que le vénérable curé de la Basilique, le Révd. M. J. Auclair, avait bien voulu se charger, au

nom de la société, d'obtenir la faveur auprès de Mgr. Ant. Racine, évêque de Sherbrooke, qu'il veuille bien accepter l'invitation de prononcer le discours religieux et patriotique, le jour de la célébration de notre fête nationale, le 24 juin 1880.

Pas n'est besoin de dire que toutes ces bonnes nouvelles ont été accueillies par les plus vifs applaudissements.

Orgues et Pianos.

Mr. L. E. N. Pratte, Agent Général de la *Dominion Organ Co.*, de Bowmanville, Ont., nous informe que cette Compagnie a reçu à l'Exhibition de Toronto une médaille d'argent pour les meilleures Orgues en exhibition et une médaille de bronze pour la meilleur collection d'orgues et les meilleurs boîte d'orgues. Ceci est un autre témoignage ajouté à ceux déjà reçu de l'excellence et des mérites des produits de cette Compagnie. Elle aura bientôt assez de médailles et de diplômes d'honneur pour couvrir sa grande manufacture si ses succès continuent. Il nous fait plaisir d'apprendre qu'elle a reçu des commandes très considérables durant l'exhibition. Son commerce à l'étranger augmente graduellement et avec la réputation qu'elle s'est acquise, il ne peut que s'étendre constamment.

M. Pratte a droit d'être fier de l'excellence et des succès des Orgues de la *Dominion Organ Co.*, dont il est l'agent aux Trois-Rivières.

La femme chrétienne.

La femme chrétienne se tient dans sa maison, entre le crucifix qui lui enseigne le sacrifice, et l'image de la Vierge quelui prêche l'aimable austérité d'une pureté sans tache. Ses yeux ne se lèvent, pour ainsi dire, que sur sa famille et sur les pauvres. A tous les misérables sa porte est libéralement ouverte. Elle leur donne plus que son or, son temps ; plus que son temps, son âme. Elle a une charité qui va jusqu'au génie, une abnégation qui va jusqu'au plus entier oubli de sa personne, une chasteté qui lui fait trouver jusque dans le mariage une sorte de virginité. Son âme glisse sur la terre et est fixée solidement à Dieu. Elle rend à ce Dieu, au milieu de la large

couronne de ses enfants, un culte où l'intelligence et l'amour se disputent la première place. Elle a pour le sacrifice un enthousiasme pratique et toute sa vie en est la preuve. Elle trouve d'ineffables délices en toutes ses douleurs, qui sont un vent favorable pour la conduire à l'éternel repos. Douce et miséricordieuse, humble et patiente, virile dans le malheur, généreusement économe et doucement laborieuse, pure surtout, pure toujours et en tout, elle répondra à l'appel de la voix divine au jour du jugement, et présentera à Dieu parmi les élus, son mari, tous ses enfants, tous les siens qu'elle aura vaillamment entraînés au salut.

LÉON GAUTIER.

La Charité.

Diogène, comme on sait, parcourait la ville d'Athènes en plein midi, une lanterne à la main, pour découvrir un homme.

Passant un jour devant le temple de la Charité, il vit aux portes un individu, et lui cria :

— Seigneur, par pitié, accordez-moi quelqu'aumône, ne fut-ce qu'une obole pour soulager ma vieillesse défaillante.

— Que ma bénédiction te suffise, mon fils, dit cet homme. Et il entra avec dévotion dans le temple de la Charité.

Le philosophe arriva devant une boutique ornée de guirlandes, d'évantaux et de vases de pommade. Une jolie femme y faisait des emplettes.

— Vous dépensez pour vos plaisirs, madame, n'aurez-vous pas compassion d'un misérable tourmenté par la faim ?

— En vérité, dit notre élégante, ta misère ne peut me faire pitié ; tu n'as qu'à travailler.

Et en même temps elle donna à la marchande douze pièces d'argent, prix d'un collier pour son petit chien.

Le cynique s'éloigna en se grattant l'oreille.

Le prince de Salamine passait dans un char magnifique. Diogène court, s'accroche à la portière dorée :

— Arrête, fils des dieux, écoute-moi...

— Va-t'en, rustre, s'écrie le prince, ou je te fais assommer.

Un esclave qui le voit arrache le vieillard de la portière, et en même

temps jette deux deniers dans son bonnet.

— O dieux ! s'écrie le sage, j'ai donc enfin trouvé un homme et cet homme est un esclave.

Il dit, et souffla sa lanterne.

M A R I E.

Notre secours dans les dangers de la vie.

I

Pèlerin d'où viens-tu ?

N'est-ce pas toi que j'ai vu assis dans le chemin, demandant l'aumône, et que tous le pays connaît sous le nom de l'Aveugle ? Comment tes yeux se sont-ils ouverts ?

— Hier, quelqu'un passa, et, comme je tendais la main dans l'espérance de recevoir quelque chose, celui qui passait s'arrêta et me dit : " Je n'ai ni or ni argent, mais viens demain à la sainte chapelle, et ce que j'ai je te le donnerai. " Ce matin je me suis fait conduire à la sainte chapelle, et le prêtre a prié pour moi, car c'était lui qui m'avait parlé ; j'ai prié avec lui et j'ai vu.

— Sois béni, pieux pèlerin, puisque tu as eu foi en Marie.

II

Soldat, d'où viens-tu ?

— J'étais à mon poste, attendant la bataille. On donne le signal ; je prépare mes armes et me recommande à Notre-Dame. L'ennemi fait feu ; tous mes camarades tombent autour de moi : seul je reste encore debout à mon rang. Bientôt on se mêle, le sang couvre mes vêtements et je combats sur des morts. Quand la nuit mit fin au carnage, je n'avais reçu aucune blessure. Je devais des actions de grâces à Celle qui m'a si bien protégé ; c'est pourquoi je suis venu à la sainte chapelle.

— Sois béni, pieux soldat, puisque tu as eu foi en Marie.

III.

Matelot, d'où viens-tu ?

— L'équipage était nombreux et le ciel était calme. Toute à coup un vent violent souffle du côté de l'ouest,

et notre vaisseau commençait à être secoué sur la mer houleuse ; les flots s'amoncelaient, déjà même le bâtiment faisait eau de toutes parts. Je m'élançai sur le tillac : " O patronne des mariniers, secourez-nous ! "

A peine avais-je fini ma prière, que le vent s'apaisa. J'ai voulu montrer ma reconnaissance à Celle qui nous a sauvés du naufrage, c'est pourquoi je suis venu à la sainte chapelle.

— Sois béni, pieux matelot, puisque tu as eu foi en Marie.

IV.

Jeune fille au front pâle, d'où viens-tu ?

— Je languissais et ma vie allait s'éteindre. Un jour, oh ! comme je souffrais ! les médecins entouraient mon lit, me regardant d'un air triste ; ma mère les regardait en soupirant ; puis, j'entendais qu'on murmurait tout bas : A la chute des feuilles. Quoi ! pensai-je en moi-même, si jeune et déjà mourir !

J'ai promis alors que, si je voyais la feuille reverdir, je ferais un pèlerinage à la Vierge. Et la feuille a verdi et j'ai pu respirer la douce fraîcheur des bois.

Aujourd'hui, j'ai voulu m'acquitter de mon vœu, c'est pourquoi je suis venu à la sainte chapelle.

— Sois bénie, pieuse fille, puisque tu as eu foi en Marie.

V.

Mère au sourire joyeux, d'où viens-tu ?

... Je n'avais qu'un fils, on l'appela pour l'armée. Je n'essaierai pas de vous dire le tourment de mon pauvre cœur depuis ce départ. Que d'inquiétudes ! Quand je recevais de ses nouvelles, j'étais si heureuse ! puis, c'étaient encore des alarmes mortelles jusqu'à l'arrivée d'une autre lettre. Combien de fois n'ai-je pas pleuré en songeant que peut-être il avait péri !

Pourtant un souvenir me consolait dans ces moments de grande tristesse ; j'avais recommandé mon enfant à Marie, et, pendant neuf jours, un cierge avait brûlé pour lui à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Mon enfant est revenu ; je n'ai point oublié la bonne Vierge qui me l'a gar-

dé dans le péril : c'est pourquoi je suis venu à la sainte chapelle.

— Sois bénie, pieuse mère, puisque tu as eu foi en Marie.

VI.

Vieillard, d'où viens-tu ?

— Voilà soixante et onze ans que je passe par ce chemin. Ma mère — que Dieu la garde en son paradis ! — avait une grande dévotion pour la Sainte Vierge, et elle me conduisait tout enfant encore à Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Lorsqu'elle se sentit à la veille de mourir — j'avais dix-neuf ans alors, — elle m'appela près de son lit et me dit en m'embrassant : " Je te recommande une seule chose, n'oublie pas Notre-Dame-de-Bon-Secours. "

Maintenant, je marche avec peine, la route est longue pour moi ; mais je me suis dit : Peut-être est-ce ma dernière année et je suis venu encore une fois à la sainte chapelle.

— Sois béni, pieux vieillard ; Marie est la patronne de la bonne mort, Marie te conduira dans la paix du Seigneur.

En vérité, je vous le dis, celui qui invoquera Marie sera exaucé au jour de sa prière.

M.

Au Monastère.

Un jeune homme désabusé du monde et de ses promesses mensongères, résolu de dire un éternel adieu au monde et à tout ce qui l'avait séduit.

Il se présenta à la porte d'une monastère, demandant qu'on voulût bien l'admettre parmi les religieux.

— Mon fils, lui dit l'abbé, habitué que vous êtes à une vie molle et sensuelle, pourrez-vous bien vous faire à une vie austère ?

— Mon Père, répond le jeune homme, je veux me sauver.

— Mais il faudra vous assujettir à une règle bien pénible parfois. Pour apaiser votre faim, vous n'aurez qu'une nourriture grossière et pauvrement apprêtée. Le jeûne est continu. L'abstinence est de tous les jours. Un travail pénible nous est imposé en toute saison, et une planche nue, voilà la

couche où il vous sera donné de reposer vos membres fatigués. Cette vie ne sera-t-elle point au dessus de vos forces ?

—N'importe, mon Père. Je veux me sauver.

—Quelque instants de sommeil nous suffisent. Nous consacrons la nuit à chanter les louanges du Seigneur, et c'est un sacrifice pénible à la nature. Un silence perpétuel règne dans notre retraite, et il n'est jamais interrompu que par les chants des divins cantiques. Vous sentez-vous la force de ces sacrifices ?

—Je vous l'ai dit, mon Père, je veux me sauver.

—Il vous faudra dire adieu à vos amis, à vos parents. Vous serez mort pour eux. Ils seront morts pour vous. Vous n'en entendrez plus parler. Chaque jour nous expions nos fautes sous la haire et le cilice. Vous êtes jeune, mon enfant, un long et brillant avenir peut s'ouvrir devant vous. De longs jours vous restent à passer sur la terre. Votre nom, votre fortune, votre famille, tout vous promet le bonheur ici-bas. Voyez, réfléchissez. Vous sentez-vous capable d'un sacrifice si rigoureux, d'un sacrifice qui ne sera pas pour un jour, mais pour toute votre vie. si longue qu'elle soit ?

—Je vous l'ai dit, mon Père, je veux me sauver.

Les portes du cloître s'ouvrirent devant lui. Il y vécut en saint et y mourut en prédestiné.

A nos Abonnés.

Avec la présente livraison du *Foyer Domestique* se termine l'abonnement de l'année 1879.

Nous prions instamment nos fidèles abonnés non-retardataires à nous adresser sans délai le prix de leur abonnement pour l'année 1880, afin de recevoir la magnifique PRIME ci-dessous mentionnée, laquelle sera prête à être expédiée aux Abonnés dans quelques jours. Le tirage ayant été ordonné que pour environ mille abonnés, il ne sera plus en notre pouvoir de fournir cette PRIME à ceux qui viendront après le 15 janvier prochain.

Dernier Avis.

Nous avons averti plusieurs fois nos abonnés retardataires du *Foyer Domestique*, et en général ceux qui nous doivent soit pour Annonces ou pour abonnement à la *Gazette des Familles*, de régler leurs comptes sans délai.

Ces avertissements n'ayant point eu d'effet sur un certain nombre, nous allons incessamment remettre les réclamations que nous avons contre tous les abonnés qui nous doivent plus de deux années d'abonnement entre les mains de nos avocats, en même temps que nous allons suspendre l'envoi de cette REVUE à plusieurs de ces abonnés.

L'on devrait comprendre que nous avons besoin de ce qui nous est dû pour rencontrer les frais de la publication du *Foyer*, surtout dans l'état de gêne où nous sommes présentement.

Nous informons également ceux de ces abonnés arriérés qui n'ont point encore reçu d'actions, de régler au plus tôt en nous adressant cette somme par la malle, à l'adresse de F. A. CHABOT, gérant du *Foyer Domestique*, le seul autorisé à recevoir les argents, s'ils veulent éviter le désagrément et les frais d'une poursuite judiciaire.

L'ADMINISTRATION.

PRIME de 1880.

L'Administration du *Foyer Domestique* a l'honneur d'informer ses dévoués abonnés, et le public en général, qu'elle fait préparer actuellement une nouvelle PRIME, qui sera expédiée à tous ceux qui s'abonneront à cette Publication ou qui renouvelleront d'ici au 1er janvier leur abonnement pour l'année prochaine, en lui envoyant le montant de la souscription annuelle (\$2.00), ainsi que les arrérages, s'il y en a.

Cette Prime, qui sera agréablement reçue, sans nul doute, se composera d'une gravure chromos-lytographique, de 16 sur 22 pouces, renfermant les

PORTRAITS

De NN. SS. les EVÊQUES

De la Province Ecclésiastique de Québec.

Le dévouement des catholiques à l'Épiscopat nous fait espérer que tous s'empresseront à profiter de cette favorable occasion pour enrichir leur demeure de ce vénérable et précieux MÉDAILLON, qui sera pour toutes les familles d'un grand charme.

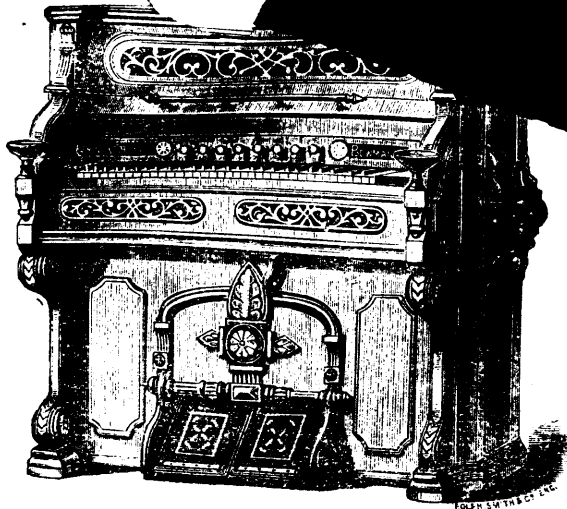
146 Fin de la 4e Année.

Les HUIT Pages qui suivent doivent être placées en tête du Volume.

9543

41

Bulletin des
DOMINION OF



Bowmanville, Ont.

Les **ORGUES DE LA PUISSANCE** ont obtenu les prix partout où elles ont été exhibées.
 Au "**Centenaire**" la plus haute récompense.—Médaille Internationale et Diplôme d'honneur pour le meilleur **ORGUE HARMONIUM** du monde.—Le seul Orgue en Canada qui ait reçu une récompense.....

PREMIER PRIX sur tous les compétiteurs.....	Philadelphie, 1876
PREMIER PRIX Médaille et Diplôme.....	London, 1876
PREMIER PRIX.....	Seydney-Australie, 1877
PREMIER PRIX.....	Hamilton, 1877
PREMIER PRIX.....	Markham, 1877
PREMIER PRIX.....	Wingham, 1877
PREMIER PRIX.....	Brampton, 1877
PREMIER PRIX.....	Brantford, 1878
MEDAILLE INTERNATIONALE et Diplôme d'honneur.....	Newmarket, 1878
MEDAILLE D'OR.....	PARIS, France, 1878
	Toronto, 1878

Chaque Instrument Garanti pour 5 Ans.—Prix réduits.

Instruments pour Eglises et Chapelles faits sur commande.—Prix de **\$50.00** à **\$1200.00**. Ecrivez pour Catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

Agent Général pour la Province de Québec.

P. O. Boite 1403.—Montréal.

P. O. Boite 231.—TROIS-RIVIERES.

DÉPOT D'INSTRUMENTS A TROIS-RIVIERES, No. 3, RUE DU PLATON.

LE PORTRAIT DE S. S., LEON XIII.

Est en vente aux Bureaux du *Foyer Domestique*, à raison de \$0.50 par copie, ou \$4.00 par 12 copies.—Expédiés franco.

Imp. du "Foyer Domestique"

On exécute à cette Imprimerie toutes sortes d'impressions de luxe et de goût, avec promptitude et à bas prix.

Bulletin des annonces.

HISTOIRE ILLUSTRÉE DES INSTITUTIONS CHARITABLES DU CANADA.

Depuis leur fondation jusqu'à nos jours.

La première livraison de cet Ouvrage est en vente aux bureaux du *Foyer Domestique*, à raison de **25 CENTIMS** seulement.

Ce bas prix a été adopté, afin de faire écouler plus activement l'Ouvrage. Chaque livraison renfermera environ 150 pages.

On prie les personnes désireuses d'encourager cette Publication à faire l'achat de suite de cette première livraison, afin de fixer le chiffre du tirage des livraisons futures.

S'adresser par lettre à

STANISLAS DRAPEAU,

Ottawa.

Debats de la Législature Provinciale

Deuxième Session, 4ème Parlement.

1877.

PRIX \$2.50 l'Exemplaire Relié.

G. ALPH. DESJARDINS,

Bureau du Canadien,

QUÉBEC.

LE MOYEN DE FAIRE DE L'AR-
GENT DANS LA RUE WALL,
A NEW-YORK.

UN MANUEL.

Pour ceux qui ont des capitaux à investir, vient de paraître, il fait voir comment Jay Gould, Vanderbilt et les millionnaires de la rue Wall font leur fortune. La première copie est envoyée gratis.

S'adresser à

LEVINGSTON & Cie., EDITEURS,

56 Broadway et 7 Exchange Court,
New-York.

Geo. P. Rowell & Co's.
Newspaper Advertising Bureau,
10 Spruce Str., New-York.

AGENTS DEMANDÉS.

Nous avons besoin d'Agents auxquels nous paieront \$100 par mois, à part les dépenses ordinaires, ou nous leur allouerons une large commission pour la vente de nos nouvelles et étonnantes inventions.

Pas de déception.

Échantillons fournis gratuitement sur demande.

S'adresser à

Sherman & Cie.,

Marshall, Mich., États-Unis.

Alexandre Caron,
AGENT D'ASSURANCE
Contre le Feu, les Accidents et sur la Vie.

Se charge de la collection des comptes, ventes de terres, etc., à des taux

TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser au Bureau de Poste de la Rivière du Loup (en Haut), Province de Québec.

EN VENTE.

LE

FOYER DOMESTIQUE,

Pour les années 1876, 1877. et 1878.
PRIX.—\$2.00 pour chaque année.

Ed. PHILIBERT,
AVOCAT.

Prend toutes poursuites et défenses,

Civiles ou Criminelles.

Bureau : 76, Québec, rue St.

Pierre,

DOMICILE : No. 10, Rue des Commissaires, St. Roch, Québec.

HEURES DE BUREAU : De 9 A.M. à 5 P.M.

LE

CANADA

Journal quotidien

Abonnement : \$4 par an

Bureaux : No 445, Rue Sussex, OTTAWA.



\$10. SAVED!
Buy the IMPROVED
VICTOR
Sewing Machine.

It is so simple in construction and runs so easily that a child can operate it.
It has the straight, self-setting needle, our improved shuttle, with a perfect tension, which does not change as the bobbin becomes exhausted.
All the wearing points are adjustable, and it combines every desirable improvement.
Every Machine is sent out ready for use, after being thoroughly tested.

Notwithstanding the GREAT REDUCTION IN PRICES we continue to use the best material and exercise the greatest care in their manufacture.

VICTOR SEWING MACHINE CO.,

Western Branch Office, 881 West Madison St., Chicago, Ill. PRINCIPAL OFFICE and Manufactories, Middletown, Conn.